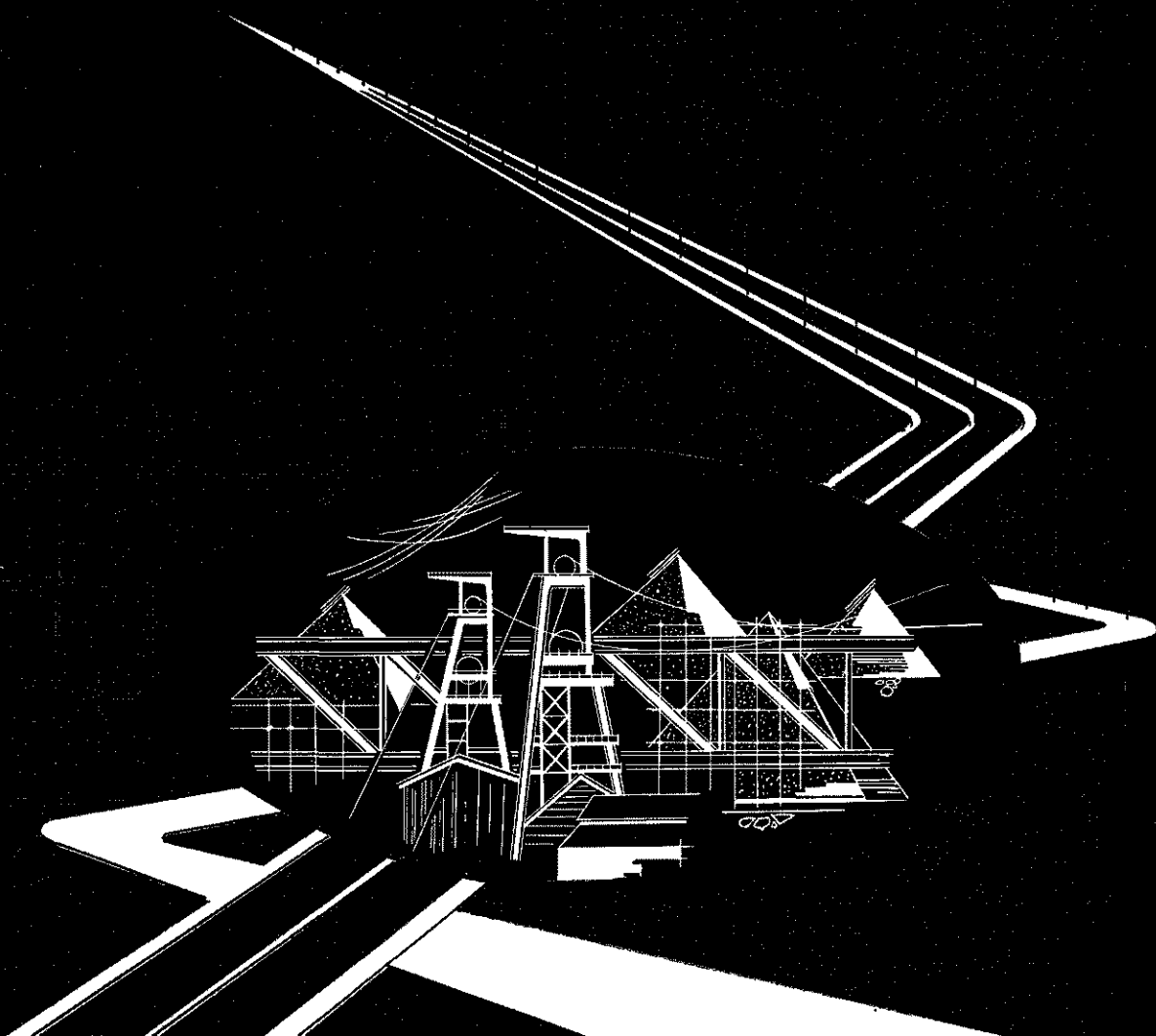


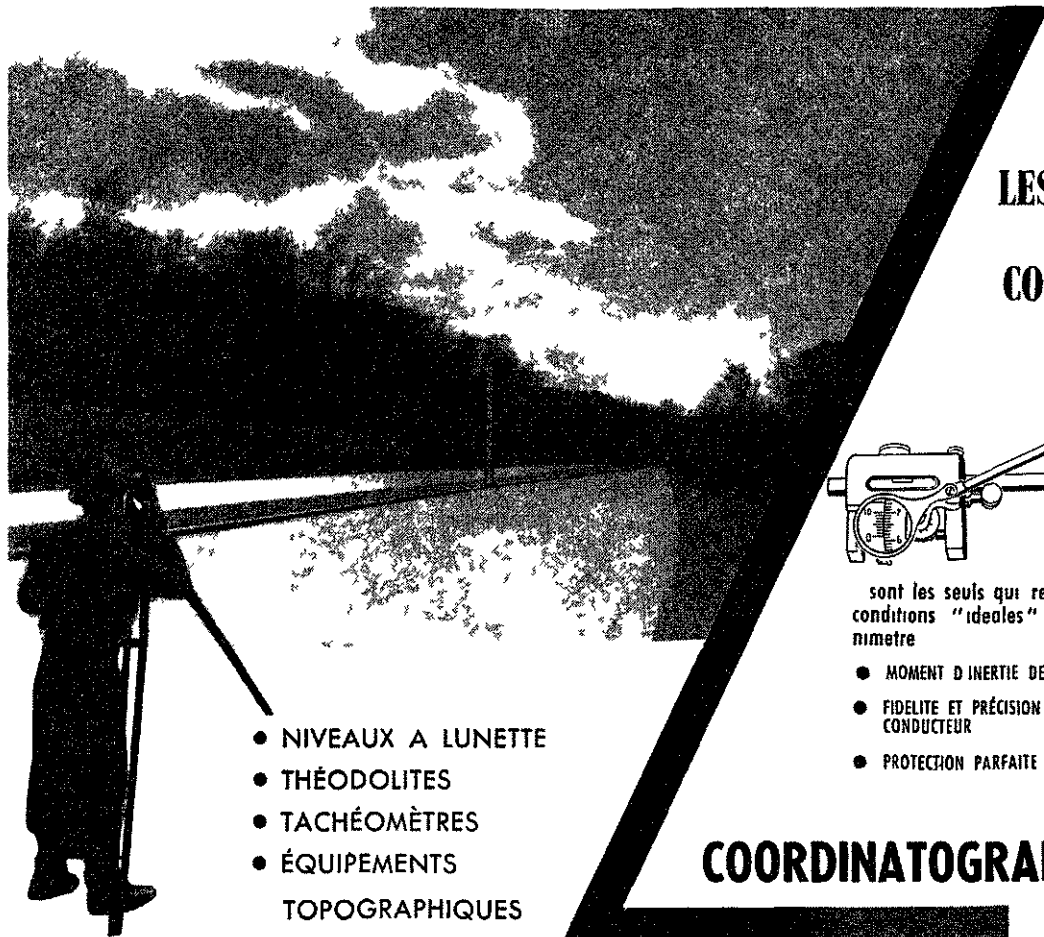
BULLETIN DU

# PCM

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS  
DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

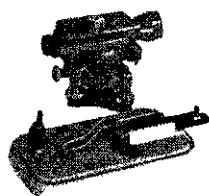
28 Rue des Saints-Pères - Paris-7<sup>e</sup>





- NIVEAUX A LUNETTE
- THÉODOLITES
- TACHÉOMÈTRES
- ÉQUIPEMENTS TOPOGRAPHIQUES
- MIRES

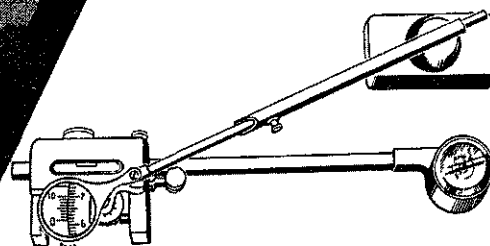
LA MARQUE MONDIALEMENT RÉPUTÉE  
DE L'INSTRUMENT DE MESURE IDEAL



**WILD**  
**HEERBRUGG**



## LES PLANIMÈTRES POLAIRES COMPENSATEURS



sont les seuls qui réunissent "pratiquement" les conditions "idéales" de fonctionnement du planimètre

- MOMENT D'INERTIE DE LA ROULETTE A PEU PRES NUL
- FIDELITE ET PRÉCISION DANS LE GUIDAGE DE L'ELEMENT CONDUCTEUR
- PROTECTION PARFAITE

## COORDINATOGRAPHE POLAIRE

### OU RAPPORTEUR TACHÉOGRAPHIQUE

Vous donnera les possibilités suivantes dans le report de vos levés

- Durée de mise en station 1 minute
- Vitesse de report 1 200 à 1 500 points en 8 heures
- Précision dans le report des angles 1 centigrade
- Précision dans le report des distances 1/20<sup>e</sup> de millimètre

PLANIMETRES POLAIRES,  
A DISQUE, A ROULEAU,  
PANTOGRAPHES.

Règlements échelonnés donc amortissement facile  
GARANTIE TOTALE 5 ANS

CATALOGUE SUR DEMANDE

AGENCE EXCLUSIVE

**SOCIÉTÉ WILD PARIS**

**41, Avenue de Villiers  
PARIS-17<sup>e</sup> - WAG. 83-99**

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE  
DES INGÉNIEURS  
DES PONTS ET CHAUSSÉES  
ET DES MINES

SIÈGE SOCIAL

28, rue des Saints-Pères, PARIS-VI<sup>e</sup>

bulletin du **P. C. M.**

RÉDACTION :

28, rue des Saints-Pères PARIS-VII<sup>e</sup>

Téléphone LITré 25-33

PUBLICITÉ :

254, rue de Vaugirard, PARIS-XV<sup>e</sup>

Téléphone LECourbe 27-19

## SOMMAIRE

---

Assemblée Générale ordinaire annuelle du P.C.M. en 1962	2
Rapport Moral, présenté au nom du Comité par le Président du P.C.M.	2
Les Annales des Mines de Mars 1962	13
Composition du Comité d'Administration du P.C.M	14
Amicale d'Entraide aux orphelins des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines : Compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 avril 1962	15
Procès-Verbaux des réunions du Comité du P.C.M Seance du vendredi 2 mars 1962	17
Mutations dans le Personnel	18

# Assemblée Générale ordinaire annuelle du P.C.M. en 1962

Le P.C.M. a tenu son Assemblée générale ordinaire annuelle de 1962 le **Mercredi 4 avril**, à **Paris**, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, mis obligeamment à sa disposition par M. l'Ingénieur général **Brunot**, Directeur de l'Ecole. On trouvera ci-dessous le Rapport moral présenté à l'Assemblée générale par le Président au nom du Comité, ainsi que le Rapport financier du Trésorier. Le procès-verbal de l'Assemblée sera publié dans le prochain Bulletin.

Dans la soirée, le dîner annuel du P.C.M. a réuni dans les salons de l'Hôtel Lutétia, une nombreuse affluence. Aux côtés de M. Robert **Buron**, Ministre des Travaux Publics et des Transports, sous la présidence duquel cette manifestation était placée, nous avons été honorés de la présence de MM. **Guillaumat**, Ministre délégué auprès du Premier Ministre et **Bouloche**, Ingénieur général des Ponts et Chaussées, Ancien Ministre. M. **Sudreau**, Ministre de la Construction s'était fait représenter par M. Le Préfet **Hutin**. Nos directeurs étaient venus nombreux et un certain nombre de hautes personnalités avaient bien voulu répondre à notre invitation, parmi lesquelles nous citerons (par ordre alphabétique) MM. **Bonnal** ; **Bosquet**, Sous Directeur à la Direction générale de la Fonction Publique ; **Casali**, Président de l'Association des Ingénieurs civils de l'Ecole Nationale des Ponts

et Chaussées ; **Corbière**, Directeur des Constructions scolaires, universitaires et sportives au Ministère de l'Education nationale ; **Courbot**, Président du Syndicat des Entreprises de Travaux Publics ; **Couture**, Administrateur général, Délégué du Gouvernement au Commissariat à l'Energie atomique ; **David**, Directeur général de l'Hydraulique et du Génie rural ; le Général **Dudelou**, Directeur du Génie au Ministère des Armées ; **Eyrolles**, Directeur de l'Ecole spéciale des Travaux Publics ; **Flori**, Directeur adjoint du Cabinet de M. le Ministre des Travaux Publics ; **Gaspard**, Directeur général d'Electricité de France ; **Lacarrière**, Chef du Service des Affaires Economiques et Internationales au Ministère des Travaux Publics ; **Lapeyre**, Secrétaire général de la Fédération des Travaux Publics ; **Long**, Directeur général de l'Administration et de la Fonction publique, **Marini**, Directeur du Centre technique de l'Equipeement sanitaire et social ; **Mexmain**, Secrétaire général du Syndicat des T.P.E. ; **Randet**, Directeur de l'Aménagement du Territoire ; **Pierre Renaud**, Vice-Président du Conseil général des Ponts et Chaussées ;

Les allocutions prononcées à cette occasion par M. **Durand-Dubief**, Président du P.C.M. et par M. Robert **Buron**, Ministre des Travaux Publics et des Transports seront publiées dans le prochain bulletin.

## RAPPORT MORAL

présenté au nom du Comité par le Président du P.C.M.

### ACTIVITÉ GÉNÉRALE DU P.C.M.

Le nombre de membres du P.C.M. s'élevait à 1.672 au 31 décembre 1961 contre 1652 au 31 décembre 1960, chiffres qui montrent la continuité des effectifs de notre Association. L'exposé de notre trésorier vous précisera la situation financière qui, après le redressement dû au rajustement des cotisations effectué en 1960, s'est maintenue favorable en 1961 ; nous avons pu ainsi faire vivre le P.C.M. de façon moins précaire et notamment effectuer un renforcement du Secrétariat qui était souhaité depuis longtemps. Il est à noter, cependant, que des difficultés sont toujours éprouvées pour le versement des cotisations, ce qui n'est certes pas particulier à notre Association, mais nécessite malgré tout un effort de la part des retardataires pour éviter des rappels en grand nombre, qui alourdissent le travail du Secrétariat.

Pour ce qui concerne le Bulletin du P.C.M., le compte rendu de nos activités au cours de l'année écoulée y a occupé une place importante, avec l'Assemblée Générale, la Journée de la Recherche, la Journée P.C.M.-S.F.U., le voyage en U.R.S.S. On a essayé, par ailleurs, de maintenir l'orientation donnée précédemment en faveur d'articles d'intérêt général et économique et l'accent a été mis également sur les problèmes de l'eau qui sont d'une grande actualité et intéressent particulièrement nos deux corps. Vous avez pu remarquer enfin le changement de couverture qui a été effectué, dans le souci d'obtenir une présentation plus agréable et plus moderne et qui semble avoir reçu, dans l'ensemble, un bon accueil.

L'année 1961 a été marquée par le voyage en U.R.S.S., qui a groupé une cinquantaine de participants, et s'est déroulé à la satisfaction des intéressés. Il a nécessité un travail d'organisation matérielle

important, compliqué encore par des difficultés au moment du départ du fait des événements politiques. Une réunion amicale en octobre a permis aux participants et aux membres du Comité de se retrouver et de voir une partie des films pris lors du voyage.

Pour 1962, le Comité du P.C.M. a décidé de confier au groupe de l'Est l'organisation d'une tournée en Allemagne, dans la Région du Rhin et de la Ruhr. Vous trouverez des indications détaillées à ce sujet dans le Bulletin de mars, et je souhaite que ce voyage, moins lointain et de durée plus courte, donc d'un prix assez modéré, sera susceptible d'intéresser un grand nombre de Camarades, en alliant l'intérêt technique à l'agrément touristique et aux contacts amicaux.

La conjonction de notre Assemblée Générale de 1962 avec le cycle d'études économiques n'a pas permis d'associer à celle-ci une tournée de la journée, comme c'était l'usage. Le principe n'en est pas abandonné pour autant, et je me plais à rappeler à cet égard le succès qu'a rencontré l'an dernier la visite de la Centrale nucléaire de Chinon.

Les méthodes de travail de notre Association reposent toujours sur l'articulation en trois groupes de travail principaux s'occupant, le premier de la situation matérielle des Ingénieurs, le deuxième des problèmes de gestion des Services, le troisième des attributions générales et de l'orientation de nos Corps. Cependant, au cours de l'année écoulée, des groupes spéciaux ont été formés pour s'occuper de questions particulières importantes, comme le Laboratoire des Ponts et Chaussées, la répartition des indemnités accessoires, et tout récemment l'enseignement à l'Ecole des Ponts. Un passage du Rapport Moral rend compte, par ailleurs, des activités du groupe de prospective, qui a également été mis en route cette année. Je tiens à remercier tous les Camarades qui se sont associés avec dévouement et bonne volonté au travail de ces groupes, et ont ainsi apporté une précieuse contribution au fonctionnement de notre Association.

## **I. — SITUATION MATÉRIELLE DES INGÉNIEURS STATUTS**

### **1) Situation générale des fonctionnaires. - Actions du Comité d'Etudes et de liaison pour la Défense de la Fonction Publique.**

Nous vous avons indiqué l'an dernier qu'un plan de revalorisation de la fonction publique, au demeurant fort modeste, avait été étudié par le Gouvernement pour la période de 18 mois couvrant le 2<sup>e</sup> semestre 1961 et l'année 1962. Ce plan consistait, d'une part, à incorporer dans le traitement de base l'indemnité spéciale dégressive intéressant les indices inférieurs et à ramener ainsi l'échelonnement indiciaire de 100-1.000 brut à 100-735 sans changer les rému-

nération d'activité; d'autre part, à procéder à un élargissement progressif — trop progressif — de la grille ayant pour objectif l'échelonnement 100-800.

Le Comité d'Etudes et de Liaison de la Fonction Publique auquel le P.C.M. participe et qui groupe 14 associations de hauts fonctionnaires a été appelé à diverses reprises à formuler ses observations sur ce plan qui constate officiellement l'écrasement de hiérarchie intervenu depuis 1948. Le Comité a effectué diverses démarches en vue d'obtenir que la réouverture de la grille soit plus rapide. L'indice 750 a été accordé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1962, mais le Gouvernement n'envisage actuellement qu'un relèvement fort modeste, à 760, au cours de l'année.

Par ailleurs, les assurances qui avaient été données par le Ministre chargé de la Fonction Publique qu'aucune mesure nouvelle ne serait prise en faveur du secteur nationalisé sans l'être également en faveur des fonctionnaires ont été renouvelées solennellement par le Premier Ministre. Les augmentations du salaire de base du 1<sup>er</sup> novembre 1961 et du 1<sup>er</sup> janvier 1962 ont été effectuées parallèlement dans les deux secteurs. Mais les modalités d'attribution de la prime de 60 NF. de fin d'année ont été différentes car les fonctionnaires retraités n'ont pu en obtenir le bénéfice.

Le Comité d'Etudes a également entrepris des démarches en vue d'obtenir le rappel d'ancienneté pour scolarité en faveur des divers Corps qui n'en bénéficient pas actuellement. Il suit enfin avec attention les projets qui sont actuellement envisagés pour améliorer le sort des retraités.

Il est à signaler que des contacts plus étroits ont été établis au cours de l'année écoulée avec les Ingénieurs du Corps des Télécommunications dont la situation est, à bien des égards, comparable à celle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines. Des démarches ont été faites en commun par les trois Corps à la Fonction Publique et aux Finances en vue d'obtenir pour les Ingénieurs-Elèves et les jeunes Ingénieurs les avantages dont il sera question plus loin, mais la situation de l'ensemble des Corps a été largement évoquée à ces occasions. Les contacts établis ont permis d'harmoniser les points de vue et de présenter des revendications parallèles pour la revalorisation indiciaire de ces Corps.

### **2) Révision du classement indiciaire des Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.**

L'évolution de la situation matérielle des hauts fonctionnaires de l'Etat a en effet retenu, au cours de l'année 1961, toute l'attention de votre Comité. La manière fragmentaire dont les pouvoirs responsables ont tenté, comme de coutume, de donner une solution à ce problème, rend la position des grands Corps Techniques de l'Etat de plus en plus difficile.

Une première catégorie de mesures, prises à la

fin du premier semestre de 1961, apportait déjà satisfaction aux membres du Corps enseignant. A la suite d'ailleurs de mouvements de grève, les fonctionnaires du cadre A, appartenant aux enseignants, ont obtenu des améliorations certaines de leur situation grâce à diverses révisions indiciaires.

Quelques mois plus tard, intervenait le décret du 17 octobre 1961, concernant le Corps des Administrateurs Civils ; recommandées en effet par la « Commission Grégoire », différentes mesures étaient prises pour remédier au déclassement général de ce Corps par rapport aux membres de l'Inspection des Finances, du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes. L'objet de ces mesures était double : permettre un avancement plus rapide en début de carrière en diminuant le temps passé dans les divers échelons de la seconde classe ; dégager la possibilité de pratiquer un avancement plus important dans les échelles les plus élevées, et à cet effet supprimer l'encombrement existant dans les échelles et échelons du sommet de la hiérarchie en créant une classe fonctionnelle.

Au cours du mois de décembre 1961 enfin, nous étions informés qu'une revalorisation des indices moyens était proposée au Conseil Supérieur de la Fonction Publique en faveur des grands Corps Administratifs eux-mêmes, Inspection des Finances, Conseil d'Etat, Cour des Comptes.

Ainsi était manifesté au sein de la Fonction Publique le déclassement des grands Corps Techniques de l'Etat ; ainsi se renforcent singulièrement les raisons qui provoquent depuis plusieurs années déjà le départ des éléments les meilleurs ou les moins résignés de ces Corps, vers l'Industrie privée. Au delà de la situation présente et à venir de nos Corps, un tel état de fait, vous le sentez bien, risque à terme rapproché d'être fort préjudiciable aux intérêts de l'Etat et de la collectivité, que nous entendons servir.

Aussi le Groupe d'Etudes « rémunérations » du P.C.M., associant étroitement les Mineurs et les Ponts, a-t-il établi un dossier fortement charpenté pour mettre en évidence le déclassement de nos deux Corps et réclamer les revalorisations indiciaires estimées nécessaires. Ce dossier a été introduit auprès de nos Administrations respectives, Travaux Publics et Industrie, et y a reçu un très bon accueil. Nous devons être très reconnaissants à nos Ministres d'avoir fait leurs nos revendications et d'être intervenus en ce sens auprès de leurs Collèges responsables des Finances et de la Fonction Publique. Grâce à l'action énergique de nos Administrations, et notamment de M. le Directeur SPINETTA, nous pouvons être sûrs que nos intérêts seront bien défendus.

Les pourparlers se poursuivent actuellement à ce sujet, l'objectif recherché étant que le Conseil Supérieur de la Fonction Publique soit saisi de propositions concrètes lors de sa session de juin prochain.

Nous rappelons ci-après les demandes présentées par votre Comité.

#### 1 - Ingénieurs-Elèves.

Le relèvement de l'indice net des Ingénieurs-Elèves de 250 à 300 est à nouveau réclamé. L'indice actuel place les Ingénieurs des Corps techniques sortant de l'Ecole Polytechnique dans une situation très inférieure à celle faite à leurs Camarades d'Ecole, qu'il s'agisse du secteur privé ou semi-public, ou des Corps militaires.

#### 2 - Rappel de scolarité.

L'octroi d'un rappel de scolarité de deux ans et demi pour les Ingénieurs prenant leur service à la sortie de l'Ecole a également déjà été demandé ; les anciens élèves de l'E.N.A. et les agrégés sortant de l'Ecole Normale Supérieure bénéficient depuis plusieurs années de cette mesure, qui aurait pour effet de réaliser une amélioration particulièrement souhaitable des débuts de carrière.

#### 3 - Accélération des débuts de carrière.

L'indice terminal de l'Ingénieur de 2<sup>e</sup> classe devrait être porté à 550 au lieu de 510, le même nombre d'échelons étant maintenu pour l'ensemble de la classe. Les deux premiers échelons devraient être réduits à un an et 18 mois pour le Corps des Mines comme il en est déjà actuellement pour le Corps des Ponts.

#### 4 - Ingénieurs de 1<sup>re</sup> Classe.

La création du grade d'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. avec l'indice terminal 510, susceptible d'être revalorisé à 550, conduit à prévoir un relèvement substantiel des indices des Ingénieurs de 1<sup>re</sup> Classe qui devraient être ainsi échelonnés de 560 à 600.

#### 5 - Ingénieurs en Chef.

Une nouvelle échelle devrait être fixée partant de l'indice 540 pour se terminer à l'échelle lettre B. L'argument opposé dans le passé du caractère départemental des missions des Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées nous est toujours apparu comme très discutable, car il est absolument arbitraire de lier l'importance des responsabilités au cadre dans lequel elles s'exercent.

### 3) Situation des Ingénieurs-Elèves et des jeunes Ingénieurs.

Votre Comité a continué par ailleurs, au cours de cette année, à se préoccuper spécialement de la situation des Ingénieurs-Elèves et de celle des Ingénieurs sortis récemment de l'Ecole.

L'effort a continué à porter, d'une part sur les indemnités versées aux Ingénieurs-Elèves des Ponts et Chaussées à l'occasion de leur stage et, d'autre part sur l'amélioration permanente de leur situation par relèvement de leurs indices de traitements et obtention d'un rappel pour scolarité à la sortie de l'Ecole.

Sur le premier point il a été possible, comme l'an dernier, grâce à la compréhension des services extérieurs, d'assurer aux Ingénieurs-Elèves des Ponts et Chaussées une participation aux activités accessoires, et nous remercions les Camarades du geste de solidarité qu'ils ont ainsi accompli.

En ce qui concerne le deuxième point, le Ministre des Travaux Publics a bien voulu, à la suite de nos interventions, présenter à ses Collègues des Finances et de la Fonction Publique nos demandes tendant, d'une part à l'attribution de l'indice 300 aux Ingénieurs-Elèves pendant leur séjour à l'Ecole et d'autre part à un rappel pour scolarité de 2 ans et demi à la sortie de l'Ecole, mesure analogue à celle déjà prise en faveur des Administrateurs Civils. J'ai déjà fait état par ailleurs des démarches effectuées parallèlement auprès des services de ces Administrations avec l'Association des Anciens Elèves de l'E.N.A. et celle des Ingénieurs des Télécommunications.

Toutes ces interventions n'ont malheureusement pas encore abouti et la situation de nos Camarades qui sont encore à l'Ecole ne cesse de se dégrader par rapport aux anciens X sortis dans d'autres Corps ou passés dans le privé, les obligeant à rechercher des travaux extérieurs rémunérés au détriment de leur formation générale ou spécialisée pendant les années d'Ecole.

Un tel état de choses risque de conduire rapidement à une nette désaffection pour nos Corps à la sortie des prochaines promotions analogue à celle qui s'est déjà produite l'an dernier pour le Corps des Télécommunications.

Aussi, nos revendications concernant les Ingénieurs-Elèves et les jeunes Ingénieurs ont-elles été reprises dans la demande d'ensemble de révision indiciaire de nos Corps, dont il a été question plus haut, et nous avons insisté pour que, en tout état de cause, elles soient examinées d'urgence.

#### 4) Problèmes concernant les retraites et pensions.

Si la situation des Ingénieurs de nos Corps en activité apparaît injustement dégradée, que dire de la situation de nos Camarades retraités ?

Ceux-ci ne bénéficient pas de retraites qui soient en rapport avec leurs émoluments d'activité et qui leur permettraient de parcourir le quatrième âge de leur vie sans subir une réduction humiliante de leurs moyens d'existence.

La situation diminuée des Ingénieurs retraités tient essentiellement aux quelques causes rappelées ci-après :

- Ecrêtement qui exclut de la prise en compte pour le calcul de la retraite la moitié des émoluments soumis à retenue au-delà d'un plafond actuellement fixé à 10 fois le traitement afférent à l'indice 100.
- Calcul de la retraite sur la base du seul traite-

ment proprement dit, sans même tenir compte des indemnités versées par l'Etat à tous les fonctionnaires et ayant le caractère d'un supplément de traitement.

- Règles de cumul plus sévères que celles applicables aux Ingénieurs en activité puisque des retenues sur les pensions actuellement servies sont prévues dès que la rémunération éventuelle du retraité ajoutée à sa pension excède le montant du dernier traitement proprement dit.

Conscient de l'injustice de ces dispositions, votre Comité s'est déjà associé à une note présentée le 13 novembre 1961 par le Comité d'Etude et de Liaison pour la Défense de la Fonction Publique dans laquelle la suppression de l'écrêtement des retraités a été demandée aux Pouvoirs Publics.

Il a décidé en outre de faire tous ses efforts pour obtenir, en particulier à la faveur de la refonte du Code des Pensions qui doit être soumise à une prochaine session du Parlement, la prise en compte, pour le calcul de la retraite, de l'intégralité de l'indemnité de résidence qui constitue présentement l'indemnité d'Etat la plus importante à caractère de supplément de traitement.

Il se propose enfin d'examiner si une action ne pourrait pas être entreprise, à la faveur de la discussion du rapport de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse (Commission Laroque) qui a été récemment remis au Gouvernement, en particulier en s'appuyant sur une des conclusions de ce rapport, rappelée ci-après : « Les obstacles qui à l'heure actuelle s'opposent à l'emploi et au maintien en activité des personnes âgées doivent être réduits ou supprimés » pour obtenir une révision d'une réglementation des cumuls devenue anachronique et nuisible sur le plan de l'intérêt général, compte tenu de l'évolution de la population et du marché du travail dans notre pays.

Après avoir étudié différentes questions soulevées depuis la dernière Assemblée Générale par les communications de certains Camarades, votre Comité a décidé en outre de demander :

- une hiérarchisation de la pension d'invalidité à laquelle peut prétendre, en sus d'une pension proportionnelle à la durée des services accomplis, le fonctionnaire victime d'un accident survenu en service ou résultant d'un acte de dévouement. En application de l'art. L. 40 du Code des pensions, cette pension d'invalidité est actuellement calculée sur la base du traitement de l'indice 100 et est invariable quel que soit l'indice de classement du fonctionnaire. Ces dispositions, qui n'assurent que des rentes dérisoires à nos Camarades (ou à leurs ayants cause) dont la carrière est interrompue par un accident de service, sont véritablement scandaleuses et nous pensons qu'une hiérarchisation de la pension d'invalidité s'impose,

- un relèvement du taux des pensions de reversion servies aux veuves des fonctionnaires. Ce taux, fixé actuellement à 50% de la retraite du mari, tiendrait mieux compte des charges de l'épouse survivante s'il était porté à celui de 60% généralement admis par les Caisses de retraites des Cadres,
- le paiement d'une indemnité de départ à la retraite égale à trois mois de traitement pour faciliter l'adaptation des retraités aux moyens de subsistance réduits, qui ne sont désormais mis à leur disposition qu'à trimestre échu.

En retenant ce programme d'action en faveur des retraités, le Comité ne saurait omettre de signaler qu'aucun assouplissement de la position de l'Administration à l'égard de l'application de l'article 61 de la loi du 20 septembre 1948 concernant la péréquation des retraites ne s'est manifesté. Il semble, bien au contraire, que l'on recoure plus que jamais à des astuces d'échelles et l'indemnités ayant pour but principal d'exclure les retraites concédées du bénéfice de maintes améliorations accordées aux fonctionnaires en activité. En particulier, aucune possibilité n'est malheureusement apparue de reprendre avec quelque chance de succès, la requête rejetée en 1959 et présentée par nos Camarades Ingénieurs de 1<sup>re</sup> Classe retraités avant la création de la hors Classe (décret du 16 novembre 1953) et qui n'ont pu bénéficier des indices de cette hors Classe devenue par la suite la 1<sup>re</sup> Classe du statut en vigueur.

### 5) Application des dispositions statutaires.

Dans le domaine de l'application de nos statuts, et des textes qui s'y rapportent, nous avons eu à intervenir, au cours de l'année écoulée, à propos des bonifications d'ancienneté auxquelles nos Camarades affectés en Algérie peuvent prétendre en application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1957 et du décret 58-351 du 2 avril 1958. L'Administration des Travaux Publics ne les avait en effet pas encore mises en application. Le nécessaire a été fait dans le courant de 1961, mais les Pouvoirs Publics se sont absolument opposés à ce que le bénéfice de cette mesure soit étendu aux fonctionnaires nommés avant la date du décret, introduisant ainsi une disparité dans la situation des Camarades en service en Algérie.

La parution du tableau de 1962 pour l'avancement au grade d'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, tableau qui ne comporte qu'un seul nom nouveau, a d'autre part attiré l'attention de votre Comité. Il apparaît bien que les retours d'Afrique noire et d'Afrique du Nord ont créé une situation exceptionnelle, mais il est certain que si cette situation devait se prolonger, des mesures spéciales seraient indispensables pour éviter des perturbations sérieuses dans le déroulement des carrières. Une démarche

a été faite dans ce sens auprès de M. le Directeur du Personnel. Nous avons demandé à cette occasion des précisions sur le calcul du nombre de places offertes chaque année à la sortie de l'Ecole Polytechnique; ces précisions doivent nous être données et votre Comité ne manquera pas de les examiner avec attention. Nous devons en effet veiller à ce que des conditions normales d'avancement soient assurées dans l'avenir aux promotions nombreuses qui entrent actuellement dans le Corps, et qu'à cet effet une politique cohérente du recrutement soit suivie.

Nous allons enfin avoir à procéder au renouvellement de la Commission Administrative Paritaire du Corps des Ponts et Chaussées. Comme pour la première constitution de la Commission, il y a trois ans, après la parution de notre Statut, le P.C.M. et les Syndicats d'Ingénieurs se sont mis d'accord pour présenter une liste unique de candidats. Nous vous demandons de participer très largement aux élections qui auront lieu fin avril et d'assurer ainsi de votre confiance les Camarades qui ont accepté la mission délicate et parfois ingrate de nous représenter vis-à-vis de l'Administration.

### 6) Rémunérations accessoires

Faisant suite à la motion adoptée par notre Assemblée Générale de 1961, votre Comité a étudié la possibilité d'améliorer à bref délai, et sans attendre la refonte générale du système de répartition des rémunérations accessoires, la situation matérielle des Ingénieurs chargés de fonctions techniques ou économiques dans les Administrations Centrales et Services Centraux. A cet effet, il a été amené à proposer à l'Administration d'effectuer un prélèvement complémentaire exceptionnel sur les rémunérations accessoires afférentes à 1960 des Ingénieurs en Chef et Ingénieurs des Ponts et Chaussées appartenant aux services astreints au prélèvement habituel au bénéfice du compte 33-006 de l'Administration Centrale. M. le Ministre des Travaux Publics, saisi de la question, a fait connaître qu'il se proposait, dès l'année 1961, d'augmenter les sommes versées aux Ingénieurs en cause, dans le sens souhaité par votre Comité, sans prélèvement exceptionnel, mais en faisant appel au compte central alimenté par le prélèvement national. On peut donc espérer que les Ingénieurs des Services Centraux verront très prochainement leur situation sensiblement améliorée, grâce à cette première mesure.

D'un autre côté, un groupe d'études spécialement constitué à cet effet a poursuivi une étude à plus long terme portant sur la refonte générale du système de répartition, afin que notre Association puisse faire valoir son point de vue auprès de l'Administration qui se préoccupe de cette question. Cette étude basée sur une enquête faite auprès d'une dizaine de services, vient d'être achevée, et a fait l'objet d'une note à M. l'Ingénieur général Vincent



chargé par l'Administration de l'examen du problème. Les principes que votre Comité, à la suite du groupe d'études, a cru devoir retenir pour la révision des modalités de répartition, peuvent être résumés comme suit :

On s'efforcera de ne pas bouleverser les règles existantes qui, malgré certaines imperfections, sont le fruit d'une assez longue expérience et dont on connaît bien les résultats. On devra accroître notamment le prélèvement national afin d'assurer une répartition équitable aux Services Centraux, ainsi qu'à certains services défavorisés, et notamment aux services chargés d'opérations très importantes, telles que celles du Fonds Spécial d'Investissement Routier. On envisagera des prélèvements régionaux au profit des Services interdépartementaux. La péréquation départementale devra être augmentée afin de donner à chaque service toute la souplesse interne désirable. Enfin, les circonscriptions électorales pourront être servies en utilisant une partie des ressources supplémentaires résultant des récentes modifications du taux des frais de contrôle D.E.E.

J'ajoute, sur cette question des activités accessoires, que les contacts ont été maintenus cette année avec la Société des Ingénieurs Conseils des Collectivités, dont une délégation du P.C.M. a rencontré les représentants, et ont permis des échanges de vues intéressants sur les problèmes communs.

## II. — PROBLÈMES DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES DES PONTS ET CHAUSSÉES

### 1) Réorganisation des Services des Ponts et Chaussées.

À la suite des premières études présentées par les chefs de services en 1960, l'Administration Centrale s'est trouvée en possession des renseignements nécessaires pour arrêter définitivement les lignes générales de la réforme, et pour fixer, dans un premier ensemble de décisions, les effectifs nouveaux des services ordinaires et mixtes. Tel a été l'objet de deux circulaires adressées le 7 avril 1961, l'une aux Préfets, l'autre aux Ingénieurs en Chef, et qui était accompagnée, pour chaque service ordinaire ou mixte, d'un tableau d'effectifs embrassant toutes les catégories depuis l'Ingénieur en Chef jusqu'à Commis.

Informés ainsi des moyens en personnel mis à leur disposition dans le cadre de la réforme, les Ingénieurs en Chef ont eu à envoyer leurs propositions définitives pour la réorganisation de leurs services, traduites en particulier dans un organigramme après réforme et dans une carte des subdivisions dans leurs nouvelles consistances. Examinés alors par un groupe de travail spécial, les dossiers correspondants ont donné lieu, à partir des derniers mois de 1961, à l'approbation définitive des structures nouvelles des services. Restaient définitivement en

suspens certains services spéciaux (bases aériennes notamment), ainsi que les services ou organismes interdépartementaux ou régionaux, dont l'étude, à notre connaissance, n'est pas terminée.

Entre temps, des propositions avaient été demandées aux Ingénieurs en Chef en vue de la constitution initiale, d'une part du cadre des Ingénieurs T.P.E. divisionnaires, d'autre part du Corps des techniciens des T.P.E. (à ses trois niveaux). Il s'agit là d'un travail minutieux et nécessairement de longue haleine, si l'on songe qu'il a d'abord été nécessaire d'établir, à partir des services, des listes d'aptitude dans le cadre des circonscriptions d'Inspection générale, puis de reprendre ces listes à l'échelon national, et qu'en fin chacun des candidats au grade d'Ingénieur T.P.E. ou à l'un des 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> niveau du Corps des techniciens doit être individuellement entendu par une commission spéciale désignée à cet effet.

Malgré la charge très lourde ainsi imposée aux différents organismes ayant à en connaître, il semble que ce travail se déroule dans des conditions satisfaisantes ; c'est ainsi que l'audition individuelle des candidats divisionnaires a débuté, et qu'une première liste d'aptitude aux emplois correspondants est récemment parue au Journal Officiel.

### 2) Voirie Communale.

L'année 1961 a vu enfin la parution des textes d'application attendus depuis l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant réforme de la voirie communale.

Le décret du 13 avril 1961 et l'arrêté interministériel de même date ont défini notamment les conditions d'intervention du Service des Ponts et Chaussées ; ils ont été complétés par la circulaire d'application du 3 juin 1961.

Ces textes reprennent dans l'ensemble, et en particulier pour la rémunération du Service, les dispositions qui ont été étudiées depuis deux ans avec la participation active de votre Comité, et dont les Ingénieurs ont été informés notamment par le rapport moral à l'Assemblée Générale de 1961.

Certes, en plus du principe de l'autonomie communale, qui est une donnée de base de la réforme, il convient de souligner que le Service du Génie Rural a été mis pratiquement sur le pied d'égalité avec le Service des Ponts et Chaussées, par des textes calqués de façon parfois abusive sur ce qui concernent notre Corps. À cet égard, votre Comité a estimé en définitive devoir présenter, conjointement avec le Syndicat des Ingénieurs T.P.E. un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret et l'arrêté du 13 avril 1961, version « Génie Rural ».

La spécialisation reconnue et la qualité des services rendus par les fonctionnaires des Ponts et Chaussées en matière de gestion de la voirie communale devraient cependant assurer à elles seules le maintien de nos positions antérieures. L'entrée en application des nouveaux textes ne semble d'ailleurs

pas avoir soulevé de difficultés notables, à l'exception de quelques cas très particuliers.

Une tâche reste à faire dans le domaine de la réforme de la voirie communale, celle de la codification des dispositions techniques et de certaines procédures administratives : votre Comité avait participé, peu après la parution de l'ordonnance de 1959, à l'élaboration d'une instruction générale sur le service des voies communales ; il faut espérer que cette question sera reprise prochainement.

Il importe que le Service des Ponts et Chaussées soit étroitement associé à cette tâche et il faut se féliciter de l'affectation de deux de nos Camarades à la Direction Générale des Collectivités locales du Ministère de l'Intérieur ; ils y rendront certainement de grands services, non seulement en matière de voirie, mais pour tous les problèmes d'équipements communaux.

### 3) Problèmes de l'eau.

La Commission de l'Eau créée auprès du Commissariat Général au Plan, a poursuivi ses travaux au cours de l'année 1961 avec la participation de plusieurs Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines qui ont assisté aux très nombreuses réunions de la Commission et de ses Groupes de Travail. En première étape, un projet de loi concernant la lutte pour la protection des eaux contre la pollution a été mis au point.

Le problème de l'eau en général, qui intéresse de nombreux Ministères, est désormais coordonné par le Ministère de l'Intérieur en vertu du décret N° 61-728 du 6 juillet 1961 qui a prévu par ailleurs des conférences interdépartementales. Les modalités d'application de ce décret ont fait l'objet de la circulaire du 12 janvier 1962 du Ministère de l'Intérieur. Sur le plan régional notamment, l'intervention du Service des Ponts et Chaussées sera importante au sein des Comités Techniques qui constitueront en fait la cheville ouvrière de l'organisation. Ces Comités comprennent chacun un secrétariat comprenant un représentant des Ponts et Chaussées, un représentant du Génie Rural, un représentant des Mines et parfois un représentant des Circonscriptions Electriques. Dans six régions sur seize, le représentant des Ponts et Chaussées assure le secrétariat général.

Parallèlement, la réorganisation s'est poursuivie au sein du Ministère des Travaux Publics lui-même.

La nouvelle organisation des services chargés de l'annonce des crues et de la défense contre les inondations a fait l'objet d'un arrêté du 18 janvier 1962 explicité par une circulaire de même date. Cette arrêté réorganise le Service Central des inondations et le Service Central Hydrométrique et d'annonce des crues qui sont fusionnés en un seul organisme, le Service Central Hydrologique. Il prévoit l'institution dans les bassins relevant de plusieurs Ser-

vices des Ponts et Chaussées, d'un Service Hydrologique centralisateur ayant pour but de centraliser et diffuser dans ces Services les documents hydrologiques, d'animer et de coordonner les études et travaux concernant l'annonce des crues et le régime général des cours d'eau et la défense contre les inondations. Cette organisation est en cours de mise en place. Les Services centralisateurs seront bientôt en mesure de lancer un programme d'enquêtes puis d'études dans le cadre des instructions ministérielles qui insistent à plusieurs reprises sur la nécessité de se tenir informés des travaux des divers services intéressés dépendant ou non de notre Administration et de collaborer étroitement avec eux.

Deux arrêtés du 18 janvier 1962 ont de même réorganisé la Commission Centrale des Inondations qui devient Commission Centrale Hydrologique.

A l'occasion des études poursuivies au sein de la Commission de l'Eau, s'est fait jour à différentes reprises et sous différents aspects la dualité entre les deux Services des Ponts et Chaussées et du Génie Rural, en particulier en ce qui concerne le Service Hydraulique. Des pourparlers ont été engagés en vue d'essayer de remédier aux inconvénients qui résultent de cette situation par un remaniement convenable des attributions.

Nous devons enfin vous signaler que la question des subventions pour l'assainissement des Communes rurales fait actuellement l'objet d'échanges de vues entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Agriculture.

### 4) Distribution d'énergie électrique.

La mise en application prochaine du nouveau cahier des charges des distributions publiques d'énergie électrique est restée cette année la principale préoccupation dans ce domaine.

Des contacts ont été pris à ce sujet entre la Fédération des Collectivités concédantes et l'équipe Electricité du P.C.M. Après un échange de vues sur l'intérêt du regroupement des Collectivités concédantes, il a été convenu que la Fédération, d'une part, le P.C.M. de l'autre, se fourniraient des indications sur l'évolution de cette question.

Il est d'autre part à signaler qu'à la date du 5 juin 1961 un protocole est intervenu entre E.D.F. et la Fédération sur ce problème du regroupement des collectivités concédantes. Il y est indiqué notamment qu'« il n'appartient pas à E.D.F. de prendre l'initiative sur l'organisation du pouvoir concédant, dont la responsabilité incombe aux collectivités elles-mêmes ». La manière dont ce protocole a été appliqué ne semble cependant pas permettre des conclusions bien nettes.

Votre Comité aura à surveiller l'évolution de cette question qui présente un intérêt certain pour le Corps des Ponts et Chaussées, et il importe que, dans le

Départements, les Ingénieurs la suivent avec attention.

Je rappelle toujours dans ce domaine, que le P.C.M. avait introduit un pourvoi en Conseil d'Etat contre un arrêté interministériel du 3 juin 1957, relatif aux conditions d'intervention des Services du Génie Rural pour le compte des collectivités locales et où le contrôle municipal des concessions de distribution d'énergie électrique était mentionné. Un arrêté du 19 octobre 1961 a rectifié le texte en cause dans le sens que nous désirions et, ayant ainsi obtenu satisfaction, nous avons pu retirer notre pourvoi. En contrepartie d'ailleurs, mais de conséquence moindre, un arrêté du 7 novembre 1961 a modifié l'article 10 de l'arrêté du 27 décembre 1907 et dispensé les Ingénieurs du Génie Rural de passer l'examen de compétence exigé normalement des personnes voulant exercer les fonctions de Contrôleur Municipal d'énergie électrique.

Je mentionne enfin avec satisfaction que les frais de contrôle des D.E.E. ont été sensiblement majorés. Votre Comité considère que cette augmentation devra être utilisée en grande partie pour assurer une rémunération convenable des fonctionnaires des circonscriptions électriques, comme je l'ai dit au paragraphe « activités accessoires ».

### **5) Liaison avec les Ingénieurs du Génie Rural.**

Un contact a été maintenu en 1961 entre le P.C.M. et le Syndicat National des Cadres Supérieurs du Génie Rural. Sans être très suivi, ce contact permet une information mutuelle sur les problèmes qui intéressent nos deux Corps et est de nature à éviter certains malentendus. Il assure en outre entre les représentants des deux Associations des relations personnelles, toujours très souhaitables pour favoriser une meilleure compréhension.

## **III. — VOCATION INTERMINISTÉRIELLE DU CORPS DES PONTS ET CHAUSSÉES**

### **1) Relations avec le Ministère de la Construction.**

La question de nos relations avec le Ministère de la Construction, et notamment de la constitution du Cadre technique supérieur de la construction à partir du Corps des Ponts, a fait l'objet d'un long débat au cours de l'Assemblée générale de l'an dernier. Vous aviez donné votre accord, sous quelques réserves, aux conclusions du rapport présenté aux deux Ministres par MM. les Inspecteurs Généraux **Vincent** et **Musard**. Cette affaire n'a évolué que lentement que depuis un an, les tractations avec le Ministère des Finances s'avèrent toujours longues et délicates ; les indications toutes récentes que nous avons pu avoir à ce sujet montrent cependant qu'elle progresse suivant l'orientation préconisée dans le rapport précité et nous ne pouvons que souhaiter

un aboutissement favorable en ce sens. Il convient de souligner également qu'un de nos Camarades a été nommé Directeur Départemental de la Construction en sus de ses fonctions de Chef de Service des Ponts et Chaussées, dans un département où le cumul des deux fonctions existait précédemment.

### **2) Contrôle des Constructions scolaires, universitaires et sportives.**

L'application du protocole réglant l'intervention des Services extérieurs des Ponts et Chaussées, conjointement avec ceux de la Construction, pour la réalisation des constructions scolaires, universitaires et sportives paraît se poursuivre dans des conditions satisfaisantes. Au cours d'une démarche effectuée par une délégation du P.C.M. auprès du nouveau Directeur des Constructions Scolaires, celui-ci a insisté sur le rôle indispensable des services constructeurs dans la réalisation du programme considérable à mettre en œuvre au cours des prochaines années. Des réunions de liaison ont été organisées avec un certain nombre d'Ingénieurs en Chef au Ministère de l'Education Nationale pour permettre une meilleure information et évoquer les principaux problèmes du contrôle.

Notre Administration des Travaux Publics a fait un effort certain en mettant à la disposition de la Direction des Constructions Scolaires un certain nombre d'Ingénieurs. Vous avez pu remarquer à ce propos l'arrêté interministériel du 14 octobre 1961 aux termes duquel les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et les Ingénieurs des T.P.E. affectés au Ministère de l'Education Nationale sont placés en position normale d'activité.

Nous sommes sûrs que les Ingénieurs des services extérieurs sont de leur côté pleinement conscients de l'importance des missions qui leur sont confiées dans ce domaine et qu'ils auront à cœur de s'y attacher avec tout leur dynamisme et toute leur compétence.

### **3) Contrôle des constructions sanitaires et sociales.**

Le IV<sup>e</sup> Plan de développement économique et social prévoit que les dépenses d'équipement sanitaire et social devront environ tripler de 1961 à 1965 : les dépenses annuelles correspondantes tendraient ainsi vers le milliard de NF. Ceci suppose un effort considérable sur le plan technique notamment pour les grandes opérations.

Les négociations entamées l'année dernière en vue de définir les modalités d'intervention des Services des Ponts et Chaussées dans cette tâche semblent s'être engagées dans une voie résolument favorable.

Un de nos Camarades a été mis en septembre 1961 à la disposition du Centre technique de l'équipement sanitaire et social et d'autres affectations sont envisagées.

Quant à l'intervention des services extérieurs, elle paraît devoir s'organiser dans le cadre d'un protocole analogue à celui qui a été conclu avec l'Education Nationale; les moyens des services intéressés pourront en outre être renforcés par l'engagement d'agents contractuels. La signature du protocole paraît toutefois actuellement subordonnée à certaines réorganisations des services du Ministère de la Santé Publique.

Appelés ainsi à de nouvelles tâches dans le secteur du bâtiment les Ingénieurs intéressés devront avoir à cœur de justifier la confiance qui leur est faite : ceci pourra nécessiter de leur part un effort d'adaptation, le constant souci d'élargir leurs connaissances et une grande détermination dans la recherche du progrès.

#### IV. — ENSEIGNEMENT - RECHERCHE AVENIR DU CORPS

##### 1) Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Depuis notre dernière Assemblée Générale, l'Ecole des Ponts et Chaussées a poursuivi son évolution. En particulier l'enseignement de l'Economie Politique a été largement modifié, le nombre de leçons magistrales étant diminué de moitié, chacune d'elle étant suivie de petites classes. Je profite bien volontiers de l'occasion qui m'est offerte pour remercier tous les Camarades dont le dévouement a permis cet aménagement.

Il a été également, à titre d'essai, organisé une équipe chargée de l'étude d'un projet concret (Aménagement d'une Z.U.P. à Meaux), sous la direction des membres du Corps enseignant de l'Ecole.

D'autre part, l'Ecole organise cette année des semaines ou journées ouvertes aux Ingénieurs en service. L'une d'entre elles concerne l'économie politique théorique et appliquée, l'autre, qui aura lieu en novembre, l'hydraulique. Nous ne pouvons que nous féliciter de ces premières réalisations d'une formation post-scolaire, dont l'importance pour l'avenir nous apparaît très grande.

Est-ce à dire que cette évolution soit suffisante et satisfasse pleinement les élèves? Je ne le pense pas et je ne puis mieux faire que de citer les conclusions de la Commission d'Etudes organisée par les élèves : « Une transformation a été amorcée : début d'une évolution à base d'essais empiriques, de tâtonnements, de modifications successives, plutôt que d'une réforme. Cette recherche, nécessairement progressive, a l'inconvénient de ne pas avoir l'éclat d'une réforme radicale et spectaculaire qui fait que chacun sait qu'il y a eu changement, et modifie son attitude, même sans en avoir conscience; par contre, elle présente l'avantage, d'abord d'être moins arbitraire — il est dangereux de tout rebâtir à partir de quelques principes, qui, à l'usage, peuvent être

complètement déformés ou se révéler inapplicables — ensuite d'être beaucoup plus facile à mettre en œuvre. Elle peut être plus profitable à condition — et ceci est fondamental — qu'elle se poursuive d'année en année par la collaboration de l'Administration, des professeurs et des élèves. »

Il existe d'ailleurs des conditions préalables à une réforme, l'une d'entre elles vient d'être résolue par l'approbation à la date du 31 janvier du projet de décret préparé par l'Administration avec les Conseils de l'Ecole et le Conseil Général des Ponts modifiant les dispositions antérieures régissant l'Ecole. Ce décret du 31 janvier 1962 a avant tout pour objet d'assouplir les conditions du fonctionnement de l'Ecole, aussi bien en ce qui concerne l'enseignement proprement dit que le recrutement des élèves et auditeurs.

En ce qui concerne l'enseignement, le texte nouveau prévoit explicitement la possibilité d'options et l'allègement des examens.

Pour ce qui est du recrutement des élèves et auditeurs, le texte prévoit notamment l'élargissement du recrutement sur titres, ce qui vise bien entendu uniquement les élèves-ingénieurs, ainsi que la possibilité de créer des catégories spéciales au bénéfice des ressortissants des Etats qui ont fait partie autrefois de l'Union Française, et en vue de la promotion sociale, parallèlement à ce qui se pratique depuis près de 70 ans pour les Ingénieurs-Elèves.

En outre, le décret prévoit la création d'une catégorie d'auditeurs titulaires suivant une partie cohérente de l'enseignement de l'Ecole auxquels pourrait être délivré un certificat d'études supérieures.

Une autre condition préalable concerne la situation matérielle des Ingénieurs-Elèves. Dans l'état actuel des choses ceux-ci qui généralement se marient jeunes sont obligés, pour faire vivre décentement leur famille, d'avoir des activités extérieures rémunérées qui nuisent à leur formation générale pendant leur temps de présence à l'Ecole. L'amélioration de cette situation fait l'objet d'un paragraphe spécial du présent rapport.

Un autre sujet de préoccupation est la situation du Corps enseignant, aucune réforme n'étant valable si la qualité du Corps enseignant n'est pas assurée. Certes, je tiens à rendre un hommage tout particulier à la valeur et au dévouement du Corps enseignant de l'Ecole, mais il est bien sûr que pour ces Membres, l'enseignement à l'Ecole n'est qu'une activité accessoire et pratiquement désintéressée, et qu'ils ne peuvent pas toujours y consacrer tout le temps voulu.

Certes, il ne s'agit pas de renoncer au principe qui consiste à ce que la technique, l'architecture, le droit soient enseignés par des techniciens, des architectes, des juristes en activité, qui font directement profiter les élèves des derniers progrès de la technique,

de l'architecture, de la jurisprudence, auxquels ils ont souvent contribué. Mais dans le sens déjà indiqué par votre Comité, mettant l'accent sur l'intérêt de la recherche dans le Corps des Ponts et Chaussées, on peut penser qu'il y a place à l'Ecole pour des enseignants qui se consacreront pour partie à la recherche. Des études à ce sujet sont en cours.

Je pense que d'accord avec votre Comité, l'Assemblée sera d'accord pour que les représentants de l'Association dans les Conseils de l'Ecole appuient et hâtent l'évolution déjà commencée dans le sens du développement des travaux personnels ou d'équipe, des options, de l'allègement des leçons magistrales et des examens. Un groupe de travail du P.C.M., comprenant notamment des Camarades sortis récemment de l'Ecole et des représentants des Ingénieurs-Elèves, vient d'être créé pour se pencher spécialement sur ce problème, et déterminer les buts à atteindre ainsi que les moyens à mettre en œuvre à cet effet. Cette question méritera d'être particulièrement suivie par votre prochain Comité. Les réticences de nos jeunes Camarades vis-à-vis de l'enseignement dispensé à l'Ecole risquent en effet d'avoir une influence sur le recrutement de notre Corps si l'évolution déjà amorcée — et dont nous remercions M. le Directeur **Brunot** — n'est pas vigoureusement poursuivie.

J'ajoute que l'agrandissement de la Maison des Mines et des Ponts va permettre, selon toutes probabilités, d'y loger un certain nombre d'Ingénieurs-Elèves.

Par ailleurs, les contacts ont été resserrés, au cours de l'année écoulée, avec les Ingénieurs-Civils des Ponts et Chaussées (titre auquel nous avons été favorables et qui a été consacré par le décret du 31 janvier 1962). Le projet d'établissement d'un annuaire commun se concrétise, mais n'a pu encore, pour diverses circonstances, aboutir cette année; les Secrétariats des deux Associations y travaillent activement en vue de la parution de l'annuaire l'an prochain.

La publication d'un volume sur l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées par la revue « Regards sur la France », et le succès de la nuit des Ponts et Chaussées ont enfin contribué efficacement cette année au prestige de notre Ecole.

## 2) Recherche scientifique et technique - Laboratoire Central des Ponts et Chaussées.

A l'issue de la « Journée de la Recherche dans le Corps des Ponts et Chaussées » organisée en décembre 1960, notre Association avait émis un certain nombre de vœux tendant notamment à accroître de façon massive les moyens mis à la disposition des organismes existants dans notre Administration qui apportent ou peuvent apporter une contribution importante en matière de recherche — et à suivre l'étude de la réforme de structure de ces organismes.

Elle avait chargé son Comité de préciser, en tant que de besoin, les objectifs généraux formulés, et d'intervenir en vue de leur réalisation.

Le groupe de travail créé à cet effet s'est préoccupé, en particulier, des problèmes posés par le projet de transformation du Laboratoire Central en établissement Public à caractère industriel et commercial. A ce sujet, une délégation du P.C.M. a fait part à notre Ministre, M. Robert **Buron**, de son vif étonnement au sujet de certaines dispositions de l'arrêté ministériel instituant une Commission spéciale d'études; ces dispositions envisageaient en effet la possibilité d'une suppression pure et simple du Laboratoire Central au profit des laboratoires privés, en attendant la création de l'établissement public. Au cours de cette audience, nous avons au contraire rappelé la nécessité de renforcer immédiatement les effectifs du Laboratoire Central pour lui permettre de mieux remplir ses tâches.

D'autre part, le Groupe de travail a remis à la Commission Spéciale, en septembre dernier, le résultat de ses études sous la forme de deux notes, l'une exposant le point de vue du P.C.M. sur les perspectives générales de développement du Laboratoire Central et des Laboratoires régionaux, l'autre précisant les points qui lui paraissent essentiels touchant la création, l'organisation et le fonctionnement du futur Centre.

La question a été soumise à l'examen du Conseil Général des Ponts et Chaussées, qui a récemment présenté son rapport au Ministre, et votre Comité ne manquera pas de suivre avec la plus grande vigilance l'évolution de cette affaire, dont le P.C.M. mesure pleinement l'importance pour l'avenir du Corps des Ponts et Chaussées.

## 3) Coopération technique.

Le problème de la coopération technique à l'étranger, qui présente une grande importance, ne fera cette année l'objet que de courts développements dans le présent rapport. Les conditions dans lesquelles les fonctionnaires de l'Etat peuvent participer à cette coopération en tant qu'experts de l'Administration ont été fixées par une série de décrets et d'arrêtés en date du 2 mai 1961 commentés par une circulaire du 4 mai. Le régime institué repose sur le principe du contrat individuel passé pour la durée de sa mission avec chaque agent, placé dans la position de détachement, contrat qui assure des conditions de rémunération dans le cadre fixé par les textes. Ce système est certes très différent de celui que nous avions préconisé et qui tendait à créer un cadre de travail la catégorie d'emploi et le pays en cause. La coopération qui aurait été un cadre de transit, alimenté par le Corps.

Il appartient maintenant à notre Administration de mettre en œuvre les textes réglementaires et votre

Comité aura à suivre les résultats qui pourront être obtenus dans ce domaine.

#### 4) Journée d'études « Transports et Aménagement du Territoire ».

Les journées d'études du PCM. sont consacrées à des problèmes généraux d'actualité et dans lesquels la responsabilité de notre Corps peut se trouver plus ou moins engagée. Elles ont pour but d'attirer l'attention des Camarades sur ces problèmes et de susciter des actions concrètes (réformes de structure et actions individuelles) permettant de mieux assumer ces responsabilités du Corps. En 1960, la journée débat, présidée par M **Piganiol**, Délégué Général à la Recherche Scientifique, avait porté sur les problèmes de la recherche scientifique et technique. Un large accord s'est fait sur le choix pour 1961-1962 du sujet : Transports et Aménagement du Territoire. Il apparaît en effet que les problèmes d'Aménagement du Territoire deviennent de plus en plus des problèmes majeurs de notre vie économique et politique. Il a fallu sans doute accumuler bien des carences et des erreurs pour que ces problèmes soient considérés avec l'importance qu'ils méritent. Tous les milieux responsables des grandes décisions économiques et principalement des décisions engageant l'avenir à long terme, prennent maintenant conscience de leurs responsabilités et examinent les moyens de réparer les erreurs du passé et de préparer l'avenir. Le PCM se devait d'être l'un des premiers milieux professionnels qui entreprenne une large étude du problème. Notre Corps est en effet chargé d'une action constante sur les structures économiques du pays et plus précisément sur les infrastructures de transport. L'influence historique des grandes voies de communication et en particulier des voies d'eau et des chemins de fer sur la géographie économique de la France est évidente. L'évolution des techniques et des structures donne maintenant une grande importance aux axes routiers et autoroutiers et aux liaisons aériennes. Les dispositions des transports en commun dans les villes conditionnent l'évolution des structures urbaines, facteur décisif de la concentration économique. Toutes les décisions concernant les investissements et l'exploitation dans les différents modes de transports ont donc des conséquences importantes sur l'évolution des structures économiques.

Dans le bouillonnement général des idées, des propositions et des projets qui se manifestent actuellement en matière d'aménagement du territoire, on observe, sans surprise, la place privilégiée des projets, parfois très coûteux, de nouvelles infrastructures de transport. Et pourtant, l'étude scientifique du rôle des transports dans l'Aménagement du Territoire est à peine entreprise, aussi bien en France qu'à l'étranger. Les risques d'erreurs sont actuellement considérables. Les Ingénieurs de notre Corps se doi-

vent de participer aux recherches dont l'importance et l'urgence apparaissent de plus en plus nettement. D'autre part, ils peuvent allier à cette approche générale des problèmes de transports dans l'Aménagement du Territoire, leur précieuse expérience personnelle des problèmes régionaux et devenir ainsi les conseillers les plus éclairés des responsables des actions régionales d'Aménagement du Territoire.

En résumé, la journée débat sur les Transports et l'Aménagement du Territoire se fixe pour objectifs

- d'attirer l'attention de tous les Camarades sur l'importance de plus en plus grande des problèmes d'Aménagement du Territoire et sur le rôle prééminent des transports en la matière,
- de faire prendre conscience aux Camarades des services régionaux des responsabilités qu'ils ont dès maintenant en mesure d'assurer dans la conception et l'exécution d'une politique d'Aménagement du Territoire,
- de les associer aux travaux de recherche économique indispensables pour la détermination rationnelle d'une politique des transports dans un Plan National d'Aménagement du Territoire.

La journée-débat est conjuguée avec le cycle d'étude annuel organisé par la Direction des Routes et se tiendra donc en mai prochain. Notre Camarade **Bouloche**, ancien Ministre, a bien voulu en accepter la Présidence. Les Camarades **Rousselot**, **Suard**, **Waldmann**, et **Walrave** présenteront des rapports introductifs sur les différents aspects du problème. Leurs textes seront publiés dans le numéro d'avril du Bulletin du PCM, ce qui permettra d'engager les débats avec le maximum d'efficacité. Nous espérons qu'un grand nombre de Camarades de province pourront assister à la journée et, grâce à leur expérience personnelle riche et variée, participer activement à la discussion. M le Ministre des Travaux Publics et plusieurs personnalités de notre Ministère et du Ministère de la Construction ont bien voulu manifester leur intérêt à l'organisation de cette journée débat. Nous espérons que ces personnalités pourront assister à la fin des débats et se rendre compte ainsi de l'importance de cette prise de conscience par notre Corps de ses responsabilités dans un domaine aussi important.

#### 5) Avenir du Corps des Ponts et Chaussées - Etudes du groupe de Prospective.

Depuis notre précédente Assemblée Générale, a été mis en route un nouveau groupe de travail du « de prospective ». Ce groupe, animé par les Camarades **Didier** et **Lhermitte**, se propose, au-delà des préoccupations immédiates, de définir la place que notre Corps doit normalement occuper dans la structure administrative et économique de notre pays, au cours des prochaines années.

Les plus grands noms du Corps se sont intéressés à cette recherche, et il m'a paru essentiel de souligner dans le présent rapport moral toute l'importance qu'elle présente pour notre avenir. Différentes actions ou études ont été amorcées dans ce sens ; en particulier, une suggestion du groupe de prospective a inspiré l'organisation, par notre Administration, d'un stage de formation économique à l'intention des Camarades en service, qui a lieu actuellement à l'École des Ponts et Chaussées.

Le groupe se soucie également de renforcer la position de notre Corps dans les Administrations Centrales et les organismes ministériels, et essaie de préciser les obstacles qui s'opposent à cette expansion afin d'engager les actions qui permettront de les surmonter.

Mais l'étude la plus importante qui a été entreprise s'est donné pour but de penser une nouvelle organisation du Corps des Ponts et Chaussées qui permettrait à celui-ci de s'adapter aux problèmes essentiels qui se poseront à lui au cours des années à venir. Sans vouloir entrer dans les détails de cette étude, qui n'est pas encore achevée, je tiens toutefois à indiquer que l'idée de base de cette recherche consiste à harmoniser les exigences contradictoires qui résultent de la nécessité de maintenir et de renforcer, dans toute la mesure possible, notre implantation territoriale, tout en assurant une mobilité interne des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, compatible avec nos nouvelles tâches techniques et économiques, et susceptible de permettre à certains de nos Camarades de tenir les postes auxquels peut prétendre notre Corps dans les organismes centraux de décision.

Ces études en sont à leur début. J'espère qu'elles se poursuivront aussi rapidement que possible, car le problème est urgent et l'enjeu d'importance.

### CONCLUSIONS

Il me plaît que le présent rapport moral se termine par ces ouvertures sur l'avenir, qui présentent une si grande importance pour le dynamisme de nos Corps. Elles signifient aussi, au moment où votre Président va quitter sa charge, que notre Association, à travers les hommes qui l'animent successivement, entend maintenir les grandes orientations qui sont sa préoccupation principale. Je voudrais, dans ce moment, vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée, exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont assisté avec tant de dévouement au sein du Comité et des groupes d'études, vous dire tout le fruit que j'ai retiré personnellement de cette période de contact étroit avec les problèmes si divers de nos Corps, et surtout des relations que j'ai eues à cette occasion avec nombre d'entre vous — cela malgré les sérieuses difficultés que j'ai éprouvées depuis plus d'un an pour concilier la responsabilité du P.C.M. avec les tâches de plus en plus absorbantes de mon Service. Et je suis sûr que, revigorée par du sang nouveau, notre Association continuera, comme elle l'a fait dans le passé, comme j'ai essayé moi-même d'y contribuer pour une modeste part, à manifester une vitalité conforme aux traditions de nos Corps, qui ont toujours su s'adapter aux réalités et aux problèmes de leur époque, et ont pu ainsi exercer une action profonde dans la vie économique du pays, avec le souci constant de l'intérêt général et du bien commun.

---

## Les Annales des Mines de Mars 1962

---

M. R. **Colmant** décrit l'**Affinage de l'acier à l'oxygène par le procédé Kaldo** utilisé par la Société SOLLAC. L'auteur étudie successivement le principe du procédé, le déroulement d'une opération, les caractéristiques de l'installation et les résultats obtenus.

Après avoir exposé les besoins prévisibles d'énergie d'ici 2050, M. F. **Callot** fait le point des **Réserves mondiales d'énergies** : charbon, hydrocarbures, énergie nucléaire, autres sources.

M. H. **Masson** relate les résultats des études effectuées dans le monde sur **Les Nouvelles sources d'énergie** : énergie géothermique, énergie éolienne, et enfin énergie solaire à laquelle l'auteur consacre les plus

longs développements : captation, emmagasinage, applications (à l'exception de la production directe d'électricité qui fera l'objet d'une étude très détaillée à paraître dans notre prochain numéro).

Chroniques et divers :

- Maurice **Jarlier**.
- Statistiques mensuelles des productions minière et énergétique.
- Métaux, minerais et substances diverses.
- Technique et sécurité minières.
- Bibliographie.
- Communiqués.
- Données économiques diverses.

## COMPOSITION DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU P.C.M.

(à la suite de l'Assemblée Générale du 4 Avril 1962)

Au cours de l'Assemblée Générale du 4 avril 1962, il a été procédé aux élections de quatre délégués généraux et d'un délégué du groupe de Paris.

Le Comité s'étant réuni à la suite de l'Assemblée Générale a ainsi constitué son bureau.

### BUREAU.

Président : M. J. **Mathieu**.

Vice-Présidents : MM. **Bringer**, **Fichesser**, **Lhermitte**.

Secrétaire : M. **Maillani**.

Secrétaire-adjoint : M. **Proust**.

Trésorier : M. **Pébereau**.

### MEMBRES.

Nous donnons ci-dessous la liste, mise à jour, des membres du Comité :

M. **Artigue**, Ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, 201, allée de Gagny, Clichy-sous-Bois (Seine-et-Oise).

M. **Aubert**, Ingénieur des Ponts et Chaussées Ministère de la Construction, Quai de Passy, Paris-16°.

M. **Baste**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, 246, boulevard Saint-Germain, Paris-7°.

M. **Bonnemoy**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 17 bis, rue Riquet, Toulouse (Haute-Garonne).

M. **Bourrières**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 90, boulevard Latour-Maubourg, Paris-7°.

M. **Bringer**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 57, rue de Mulhouse, Dijon (Côte-d'Or).

M. **Callot**, Ingénieur en Chef des Mines, 4, rue Las Cases, Paris-7°.

M. **Costet**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 33, rue Moncey, Lyon (Rhône).

M. **Dauvergne**, Ingénieur Général des Mines, 18, avenue des Sycomores, villa Montmorency, Paris-16°.

M. **Daval**, Ingénieur Général des Mines en retraite, 137, boulevard Raspail, Paris-6°.

M. **Delaporte**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 1, quai de Tonkin, Dieppe (Seine-Maritime).

M. **Dreyfuss**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 10, rue de l'Esplanade, Metz (Moselle).

M. **Fichesser**, Ingénieur en Chef des Mines, 60, boulevard Saint-Michel, Paris-6°.

M. **Fumet**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 17, boulevard Taine, Annecy (Haute-Savoie).

M. **Gaud**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 41, avenue de Paris, Auxerre (Yonne).

M. **Huyghe**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 6, rue Aristide-Briand, Meaux (Seine-et-Marne).

M. **Gouni**, Ingénieur en Chef des Mines, 72, avenue de Châtillon, Paris-14°.

M. **Josse**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 14 bis, rue Saint-Palais, Saintes (Charente-Maritime).

M. **Lamoureux**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, rue Klein, Digne (Basses-Alpes).

M. Michel **Laurent**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 24, rue de l'Université, Paris-7°.

M. **Lefoulon**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, quai de Grenelle, Paris-15°.

M. **Lhermitte**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, rue Louis-Murat, Paris-8°.

M. **Longeaux**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 13, rue des Grands-Veiziers, Arras (Pas-de-Calais).

M. **Mathieu**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, 246, boulevard Saint-Germain, Paris-7°.

M. **Maillani**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 18, rue des Clos-Selliers, Mantes (Seine-et-Oise).

M. **Pasquet**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 58, boulevard Lefebvre, Paris-15°.

M. **Pébereau**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 2, rue Beaubourg, Paris-4°.

M. **Pertus**, Ingénieur en Chef des Mines, 40, avenue d'Iéna, Paris-16°.

M. **Proust**, Ingénieur en Chef des Mines, 99, rue de Grenelle.

M. **Quérenet**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 187, rue Saint-Jacques, Paris-5°.

M. **Regard**, Ingénieur-Elève des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, Paris-7°.

M. **Becker**, Ingénieur-Elève des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, Paris-7°.

M. **Robert**, Ingénieur général des Mines, 39 bis, rue de Marseille, Lyon (Rhône).

M. **Rousselot**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 244, boulevard Saint-Germain, Paris-7°.

M. **Saillard**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 29, rue de la Bienfaisance, Paris-8°.

M. **Trotel**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, 3, place du Général de Gaulle, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. **Vasseur**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 291, boulevard Raspail, Paris-14°.



# AMICALE d'ENTRAÏDE aux ORPHELINS des INGÉNIEURS des Ponts et Chaussées et des Mines

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 AVRIL 1962

L'Assemblée Générale s'est réunie le 4 avril 1962 à l'École Nationale des Ponts et Chaussées sous la présidence de M. **Vasseur**, Secrétaire, MM. **Lesieux**, Président et **Fischesser**, Vice-Président, étant empêchés.

303 membres étaient présents ou représentés.

### 1. — Rapport moral.

L'Amicale d'entraide groupe présentement 477 adhérents (386 complets - 91 partiels) contre 441 (352 complets - 89 partiels) en mars 1961.

Nous avons déploré depuis la dernière assemblée générale le décès de 3 adhérents partiels (**Japiot**, **Desvignes**, **J. Simon**) et tout récemment, d'un adhérent complet : Ernest **Couvreux** qui laisse une fille âgée de 20 ans et poursuivant ses études.

Le montant total des secours distribués en 1961 a été de 85.200 NF (contre 62.100 en 1960) pour 15 familles. Le secours maximum a été de 11.300 NF.

Aucune charge nouvelle n'étant apparue en novembre 1961, le Comité n'a pas cru devoir relever les cotisations qui restent, pour l'année 1962, fixées aux taux en vigueur en 1961, soit 90 NF pour la cotisation de solidarité et 170 NF + 23 NF par enfant au-delà de 1 pour les cotisations familiales.

On notera que ces taux sont très inférieurs à ceux

qui résulteraient de l'application des clauses de variations de prix que stipule l'article 24 des statuts d'après lesquelles les taux de base initiaux qui étaient de 50 NF (cotisation de solidarité) et 120 NF + 20 NF par enfant (cotisation familiale) pourraient être multi-

3122

pliés par le coefficient  $\frac{1145}{3122} = 2,73$ .

1145

Le Comité a d'autre part décidé de reconduire pour 1962, sous certaines conditions, les mesures transitoires qui ont été prises en 1959 en vue de permettre l'adhésion des Camarades retardataires.

\*\*

Le Comité a enfin décidé de rendre compte des dix premières années de fonctionnement de l'Amicale.

Le tableau I suivant donne pour les exercices 1952 à 1961 inclus :

- le montant des cotisations nettes perçues,
- les frais d'administration,
- le total des secours distribués,
- le nombre de familles secourues,
- le secours maximum donné chaque année,
- le secours moyen (1).

Tableau I

Année	Cotisations nettes	Frais d'administration	Total des secours	Nombre de familles secourues	Secours maximum	Secours moyen
1952 .....	12.080	»	11.750	11	2.000	1.068
1953 .....	18.302	332	16.800	12	2.500	1.400
1954 .....	22.222	340	22.650	11	5.000	2.059
1955 .....	37.260	625	33.550	12	7.000	2.796
1956 .....	32.009	565	31.500	10	7.500	3.150
1957 .....	30.558	499	32.500	11	7.500	2.955
1958 .....	41.161	647	37.500	12	8.000	3.125
1959 .....	48.179	762	47.100	13	9.000	3.623
1960 .....	65.130	706	62.100	13	10.500	4.777
1961 .....	91.504	774	85.200	15	11.300	5.680
<b>Totaux .....</b>	<b>398.405</b>	<b>5.250</b>	<b>380.650</b>	—	—	—

(1) Toutes les sommes inscrites dans ce tableau ont été converties en nouveaux francs et arrondies au nouveau franc.

Le pourcentage des frais d'administration ressort à :

$$\frac{5.250}{398.405} = 1,32\%$$

Au 31 décembre, la réserve était de 12.505 NF. On vérifie bien que :

$$12.505 = 398.405 - (5.250 + 380.650)$$

Le tableau précédent fait ressortir un accroissement régulier de 1952 à 1955 (période de démarrage) une stagnation de 1955 à 1958, puis une progression rapide depuis 1958. Cette évolution résulte du fait que pendant ses premières années de fonctionne

ment l'Amicale n'a secouru que les familles des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines décédés avant la fondation alors que, à partir de 1958, elle a dû intervenir en faveur des familles d'adhérents complets décédés.

Le tableau II ci-après résume, pour chaque année de 1952 à 1961 inclus, les secours distribués à ces deux catégories de familles. Il donne également le nombre de familles de chaque catégorie et le pourcentage des secours totaux représentés par les secours alloués aux familles des membres de l'Amicale décédés.

Tableau II

Année	Secours aux familles des adhérents complets décédés			Secours aux familles des Ingénieurs décédés avant la fondation de l'Amicale	
	Nombre de familles	Total des secours	%	Nombre de familles	Total des secours
1952 .....	1	1.000	8	10	10.750
1953 .....	4	6.800	40	8	10.000
1954 .....	3	10.400	43	8	12.250
1955 .....	4	17.800	53	8	15.750
1956 .....	4	18.000	57	6	13.500
1957 .....	5	21.000	64	6	11.500
1958 .....	5	26.500	71	7	11.000
1959 .....	6	34.500	73	7	12.600
1960 .....	7	47.400	76	6	14.700
1961 .....	9	71.000	83	6	14.200

On notera que les secours attribués aux familles des Camarades décédés avant la fondation de l'Amicale ne représentent plus qu'une faible part des charges, ce qui est normal.

On peut admettre d'autre part que l'Amicale a atteint désormais un régime de croisière et que, sauf catastrophe imprévisible, ses charges nouvelles seront compensées à l'avenir par la réduction, déjà amorcée, des charges qui correspondent aux familles dont les enfants atteignent l'âge adulte.

Ainsi se trouve confirmée la valeur des prévisions élaborées à l'époque de la création de l'Amicale qui se présente aujourd'hui comme une institution à laquelle les membres de notre Corps sont en droit de faire entière confiance.

On rappellera que l'action de l'Amicale doit être prolongée et renforcée par l'adhésion des Camarades qui ne sont pas ou ne sont plus chargés de famille.

Cette adhésion dite « adhésion partielle » est toujours révocable et constitue le témoignage de la solidarité de tous les membres de nos Corps. En présentant ce rapport sur les débuts de l'Amicale, le Comité exprime très ardemment le vœu que l'intérêt de cette dernière forme d'entraide, qui a peut-être été perdue de vue par certains, soit reconnu par tous les Camarades qui ont la possibilité matérielle de s'y associer.

## 2. — Rapport du Trésorier.

### A. — RECETTES.

NF  
Cotisations perçues au cours de l'Exercice 91.504,44

### B. — DEPENSES.

Frais d'Administration ..... 774,20  
Secours distribués ..... 85.200,00

85.974,20

C. — EXCEDENT DES RECETTES DE L'EXERCICE.

A — B = .....	5.530,13
D. — RESERVE AU 31-12-1960 .....	6.974,86
E. — RESERVE AU 31-12-1961	
D + C = .....	12.504,99

### 3. — Elections.

MM. Michel **Bonnet**, Pierre **Godin** et Pierre **Fauveau**, sont élus en remplacement de MM. **Lesieux**, **Courbon** et **Wennagel**.

### 4. — Questions diverses.

Plusieurs membres de l'Assemblée font remarquer que les prochaines élections risquent d'avoir pour conséquence de rajeunir à l'excès le Comité. Ils expriment le vœu qu'il soit tenu compte de cette remarque lorsque des candidatures seront recherchées

l'an prochain en vue de remplacer MM. **Brandeis Fischesser** et **Vieillard**.

M. **Buteau**, prenant la parole en qualité de Président du P.C.M. en fonction lors de la création de l'Amicale, tient à rappeler que le Camarade **Lesieux** a été le principal promoteur de cette œuvre de solidarité et à lui exprimer, au nom de tous les adhérents, les remerciements qui lui sont dus pour l'action éclairée et efficace qu'il a menée au cours de sa présidence. M. **Durand-Dubief**, Président sortant et M. J. **Mathieu** qui vient de le remplacer ce même jour, s'associent à ces remerciements, et prient M. **Vasseur** de transmettre au Camarade **Lesieux**, le témoignage de toute la reconnaissance des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines.

5. — L'Assemblée Générale approuve la gestion du Comité pour la période du 16 mars 1961 au 4 avril 1962.

Le Président,  
L. **Lesieux**.

Le Secrétaire,  
J. **Vasseur**.

---

## PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ DU P.C.M.

---

### *Séance du Vendredi 2 Mars 1962*

---

Le Comité du P.C.M. s'est réuni le vendredi 2 mars dernier au Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Étaient présents : M. **Durand-Dubief**, Président du P.C.M.; M. **Bringer**, Vice-Président; MM. **Artigue**, **Baste**, **Callot**, **Fuzeau**, **Gaud**, **Lamoureux**, **Lhermitte**, **Longeaux**, **Rousselot**, **Trotel**, **Vasseur**.

Assistaient à la Séance : MM. **Bonitzer**, **Duminy**, **Maillant**, **Mathieu**, **Merlin**, **Regard**, **Saint-Requier**.

Absents excusés : MM. **Alias**, **Aubert**, **Bonnemoy**, **Bourrières**, **Fumet**, **Saillard**.

#### 1°) Faire part de décès.

Le Président fait part au Comité du décès des Camarades, dont les noms suivent :

M. **Couvreux**, Ingénieur en Chef adjoint à Arras;  
M. **Albert**, Ingénieur en Chef à Belfort;  
M. **Viotte**, Ingénieur à Laval.

#### 2°) Assemblée Générale du 14 mars 1962 (1).

En raison de la venue à Paris du Président de la République du Tchad, M. **Tombalbaye**, et le Ministre étant dans l'obligation de se rendre au dîner donné à l'Élysée le soir du 14 mars, le Président s'est vu

dans l'obligation de reporter à 21 heures le dîner du P.C.M., ce qui permettrait à notre Ministre de pouvoir venir, dès la fin du dîner à l'Élysée, prononcer son traditionnel discours.

L'Assemblée Générale se trouve fixée au milieu de la première semaine du Cycle d'Études économiques organisé par l'École des Ponts et Chaussées, qui a bien voulu laisser libre l'après-midi du 14 mars pour qu'ait lieu notre Assemblée. On essaiera de placer les amphes de MM. **Allias** et **Boiteux** dans la matinée du même jour afin de permettre aux Camarades venus à Paris pour l'Assemblée de profiter de ces deux amphes intéressants.

#### 3°) Voyage du P.C.M. en 1962.

L'organisation du voyage se poursuit normalement. Un encart et les renseignements complémentaires paraîtront dans le bulletin de mars.

#### 4°) Lecture du Rapport moral de l'Assemblée Générale de 1962.

Le Président donne lecture du rapport moral aux membres du Comité et leur demande de bien vouloir faire part de leurs observations en vue de la rédaction définitive.

Le Président est amené à faire les remarques suivantes :

---

(1) Depuis lors, la date de l'Assemblée Générale a dû, en raison des circonstances être reportée au 4 avril.

**a) Classement indiciaire des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines.**

Le Président, accompagné de MM. **Mathieu** et **Bringer** s'est rendu chez M. **Spinetta** qui leur a indiqué que les demandes faites en la matière par le P.C.M. avaient été transmises aux Finances et à la Fonction Publique et doivent, en principe, être examinées au cours de la session de juin du Conseil Supérieur de la Fonction Publique. M. **Spinetta** avait auparavant pris contact avec M. **Guillaumat**, Ministre chargé de la Fonction Publique et avait particulièrement insisté, au cours de son entretien, sur le problème des Ingénieurs-Elèves.

**b) Retraites et pensions.**

M. **Longeaux** et **Artigue** se chargent de préparer un document résumant le problème et de rédiger le texte d'une motion qui sera présentée au cours de l'Assemblée Générale.

**c) Renouvellement de la Commission Administrative Paritaire.**

Le Président du P.C.M. a pris des contacts, en vue du renouvellement de la Commission Administrative Paritaire du Corps des Ponts, avec les présidents ou secrétaires des Syndicats — général, F.O., et C.G.T. — Une réunion doit avoir lieu après la présente séance en vue de l'établissement d'une liste commune de candidats.

**d) Problèmes des rémunérations accessoires.**

Les études du groupe de travail ont finalement

été concrétisées dans une même note, préparée par notre Camarade **Bouzoud** et destinée à M. l'Ingénieur Général **Vincent**. Les deux points essentiels de cette lettre sont destinés à faire connaître la position du P.C.M. en ce qui concerne la révision du système de répartition des rémunérations accessoires et à donner notre avis sur le système proposé par le Syndicat des Ingénieurs T.P.E.

**e) Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.**

Une réunion du groupe d'études s'est tenue sous la présidence de M. **Pasquet**, avec le concours des Ingénieurs-Elèves, pour envisager les mesures à prendre en vue d'accélérer la réforme de l'enseignement à l'Ecole, comme suite au récent décret portant l'organisation de l'E.N.P.C.

**f) Laboratoire des Ponts et Chaussées.**

M. **Mathieu** rend compte de l'état des travaux du groupe d'études « Laboratoire » et du projet de création d'un Etablissement public « Centre d'Etudes et de Recherches des Ponts et Chaussées ».

**5°) Discours au Ministre.**

La lecture du rapport moral terminée, le Président passe à la lecture du discours qu'il prononcera au cours du dîner annuel et recueille les observations des membres du Comité à ce sujet.

Le Président du P.C.M.

**M. Durand-Dubief.**

---

## MUTATIONS, PROMOTIONS et DÉCISIONS diverses concernant les Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

---

### LEGION D'HONNEUR

Au grade d'Officier.

M. **Cachera** Alphonse, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Strasbourg. Chevalier du 11 février 1952.

M. **Mialet François**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Montpellier. Chevalier du 9 août 1950.

M. **Peltier** Raymond, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Paris, Directeur du Laboratoire central des Ponts et Chaussées. Chevalier du 9 juillet 1951.

Pour le grade de Chevalier.

MM. **Bœuf** Robert, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Paris ; **Boilot** Pierre, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Oran ; **Batsch** Gilbert, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ; **Sallenave**

Camille, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris. (Décret du 14 avril 1962. J.O. du 21 avril 1962).

### NOMINATIONS

M. **Lapernon**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Lyon a été pour compter du 1<sup>er</sup> mars 1962, nommé Ingénieur en Chef adjoint à l'Ingénieur en Chef du service ordinaire des Ponts et Chaussées du Rhône. (Arrêté du 28 février 1962. J.O. du 10 mars 1962).

M. **Mathurin Edme**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Caen, a été chargé à compter du 16 février 1962 en sus de ses attributions des fonctions d'adjoint à l'Ingénieur en Chef du service ordinaire des Ponts et Chaussées du Calvados pour les questions générales d'organisation. Il conserve provisoirement le

service de l'arrondissement Ouest (Arrêté du 28 février 1962 JO du 10 mars 1962)

M Jean **Blanchard**, Ingénieur en Chef des Mines a été placé en service détaché auprès du Bureau de Recherches de pétrole pour une durée maximum de cinq ans à compter du 5 avril 1961 (Arrêté du 6 février 1962 JO du 10 mars 1962)

M **Baudet**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées a été chargé par intérim de la 13<sup>e</sup> Circonscription d'Inspection générale des services ordinaires des Ponts et Chaussées Il a été mis fin à l'intérim effectué par M Roger **Renault**.

M Henri **Rigaux**, Ingénieur en Chef du Corps autonome des Travaux Publics a été chargé pour compter du 11 janvier 1962, des fonctions d'Ingénieur en Chef adjoint à l'Ingénieur en Chef du service ordinaire des Ponts et Chaussées du Bas Rhin à Strasbourg

M **Kirchner**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées a été désigné pour siéger à la commission de conciliation du personnel de traction sur les voies navigables en remplacement de M **Baste**. (Arrêté du 8 mars 1962 JO du 20 mars 1962)

M Jacques **Boué**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées admis dans le Corps militaire des Ingénieurs des travaux maritimes est définitivement rayé des contrôles du Ministère des Travaux Publics et des Transports (Décret du 15 mars 1962 JO du 20 mars 1962)

M **Ansart**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées est placé en disponibilité pour une période de trois ans éventuellement renouvelable Les présentes dispositions prennent effet du 10 novembre 1961 (Arrêté du 15 mars 1962 JO du 21 mars 1962)

M **Savel**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Vannes, a été chargé, pour compter du 1<sup>er</sup> mars 1962 de l'arrondissement Sud du service Maritime du Morbihan à Lorient

M **Angeli**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Pontivy, a été chargé pour compter du 1<sup>er</sup> mars 1962 de l'arrondissement Ouest du service des Ponts et Chaussées du Morbihan à Vannes, il assurera en outre, l'intérim de l'arrondissement Nord de Pontivy

M **Fifis**, Ingénieur des Ponts et Chaussées (cadre spécial des bases aériennes) à Saint-Dié, a été chargé, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1962, de l'arrondissement Centre du service ordinaire des Ponts et Chaussées des Vosges à Epinal Il assurera en outre l'intérim de l'Arrondissement Est

M **Poullain**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Epinal a été chargé pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1962 en sus de ses fonctions du service des Bases aériennes du département des Vosges (Arrêté du 19 février 1962 JO du 2 mars 1962)

M **Guy**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, directeur des Travaux immobiliers et maritimes au Ministère des armées (marine) et M **Plante**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées directeur de l'Infrastructure de l'air au Ministère des Armées (air) ont été attachés au conseil général des Ponts et Chaussées.

M **Guiochon**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, a été nommé membre de la commission de normalisation en remplacement de M **Bœuf**.

M **Jacquier**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Brioude a été chargé à compter du 16 février 1962, de l'arrondissement Est du service ordinaire des Ponts et Chaussées du Puy de Dôme à Clermont Ferrand

M **Ponchon**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Clermont-Ferrand, a été chargé à compter du 16 février 1962, de l'arrondissement Nord du service ordinaire des Ponts et Chaussées du Puy de Dôme

M Georges **Kervern**, Ingénieur des Mines, a été détaché d'office pour une durée maximum de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1961, auprès du Ministère d'Etat chargé des affaires Algériennes, pour être mis à la disposition du délégué Général en Algérie, direction de l'énergie et de l'industrialisation (Arrêté du 20 février 1962 JO du 4 mars 1962)

M Paul **Metenier**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, chef du service des Travaux Immobiliers aéronautiques de la région parisienne à Paris, a été chargé pour compter du 30 mars 1962, en sus de ses attributions actuelles, d'assurer par intérim les fonctions de chef de la section du domaine de Paris (Arrêté du 8 mars 1962 JO du 26 mars 1962)

M Georges **Halbronn**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées précédemment en service détaché est réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et placé en disponibilité pour une période de trois ans éventuellement renouvelable (Arrêté du 24 mars 1962 JO du 30 mars 1962)

M Maurice **Roy**, Ingénieur général des mines, précédemment détaché auprès de l'office nationale d'études et de recherches aéronautiques, est réintégré dans le Corps des Mines à compter du 15 février 1962 (Arrêté du 24 mars 1962 JO du 30 mars 1962) A cette même date, M Maurice **Roy** est placé en disponibilité pour une période de trois ans pour lui permettre de prêter son concours à l'entreprise générale aéronautique Marcel **Dassault**.

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées dont les noms suivent inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'Ingénieur en Chef, ont été promus Ingénieurs en Chef pour compter du 16 février 1962 MM **Mahé**, **Martin** Pierre, **Poullain** Pierre (Arrêté du 21 mars 1962 JO du 1<sup>er</sup> avril 1962)

M. André **Petitbon**, Ingénieur des Ponts et Chaussées est placé en service détaché auprès de l'Organisation commune des régions sahariennes, pour une période de deux ans éventuellement renouvelable, en vue d'être chargé des fonctions de son grade. Les présentes dispositions prennent effet du 1<sup>er</sup> avril 1961. (Arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1961. J.O. du 13 avril 1962).

M. Christian **Renie**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Bourges a été chargé pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1962 de l'arrondissement Est du service ordinaire des Ponts et Chaussées du Loiret, à Montargis.

M. Jacques **Tiphine**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Orléans a été chargé pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1962 de l'arrondissement Etudes et Travaux du service ordinaire des Ponts et Chaussées des Bouches-du-Rhône à Marseille. (Arrêté du 3 avril 1962. J.O. du 16 avril 1962).

M. **Jarrot**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Périgueux a été chargé pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1962 de l'arrondissement fonctionnel du service ordinaire des Ponts et Chaussées de la Dordogne. (Arrêté du 9 avril 1962. J.O. du 25 avril 1962).

M. Pierre **Vasseur**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées a été affecté pour compter du 1<sup>er</sup> mars 1962, à l'inspection générale de l'aviation civile (section des bases aériennes), où il sera chargé par intérim de l'inspection générale des bases aériennes d'Afrique du Nord en remplacement de M. **Pascal**. (Arrêté du 11 avril 1962. J.O. du 25 avril 1962).

M. Ignace **Dautray**, Ingénieur des Mines a été détaché auprès du Premier Ministre, commissariat à l'énergie atomique pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1961. (Arrêté du 28 mars 1962. J.O. du 28 avril 1962).

M. Lucien **Sajus**, Ingénieur des Mines a été détaché pour une durée maximum de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1961 auprès de l'institut français du pétrole des carburants et lubrifiants. (Arrêté du 26 mars 1962. J.O. du 28 avril 1962).

M. Jacques **Wimbée**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à la direction des transports terrestres, service des transports routiers, a été affecté au service des affaires économiques et internationales en qualité d'adjoint au Chef de service. (Arrêté du 14 avril 1962. J.O. du 2 mai 1962).

M. Henri **Deniau**, ingénieur en Chef des Mines, a été détaché d'office auprès du ministre d'Etat chargé des affaires algériennes pour une durée maximum de deux ans à compter du 15 septembre 1961, en qualité de directeur de l'énergie et de l'industrialisation à Alger. (Arrêté du 7 avril 1962. J.O. du 9 mai 1962).

Par arrêté en date du 26 avril 1962, les Ingénieurs des Ponts et Chaussées dont les noms suivent, nommés à ce grade par décret du 14 avril 1962, les affectations suivantes : MM. **Paré**, Pas-de-Calais, service ordinaire, arrondissement Ouest à Arras ; **Danfloss**, Dordogne service ordinaire, arrondissement Nord à Périgueux ; **Rème**, Chef, service ordinaire, arrondissement Sud à Bourges ; **Lame**, Nièvre, service ordinaire arrondissement Sud à Nevers ; **Pouget**, Charente, service ordinaire, arrondissement Sud à Angoulême ; **Trécul**, Moselle service ordinaire arrondissement Sud à Metz ; **Villemagne**, mission des grands travaux aéronautiques ; **Joubert**, Lozère, service ordinaire, arrondissement Est à Mende.

### RETRAITES

M. Joseph **Quesnel**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées en service détaché auprès du Ministère de l'Agriculture est réintégré pour ordre dans les cadres de son administration d'origine et admis pour compter du 28 mars 1962, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté.

M. François **Curet**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées est admis à compter du 11 mai 1962, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté.

M. André **Bollard**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées est admis à compter du 24 mai 1962 à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté.

M. Jean **Leconte**, Ingénieur des Ponts et Chaussées est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai 1962. (Décret du 9 mars 1962. J.O. du 15 mars 1962).

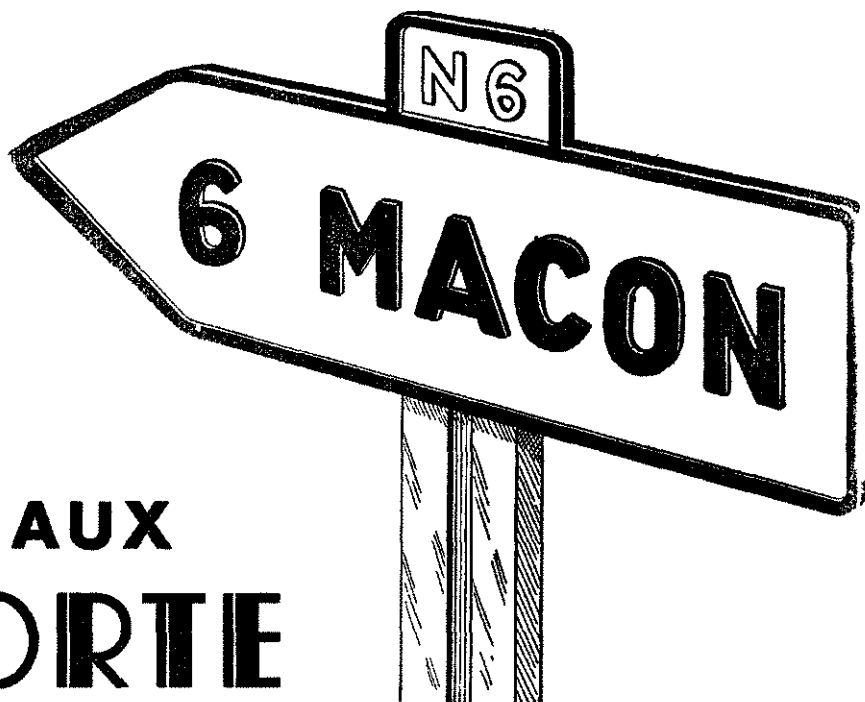
M. Jean **Tixeront**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> mars 1962. (Décret du 14 mars 1962. J.O. du 19 mars 1962).

M. René **Vigier**, Ingénieur Général des Mines a été admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 26 janvier 1962. (Décret du 30 mars 1962. J.O. du 4 avril 1962).

M. André **Ladefroux**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté à compter du 6 juin 1962.

M. Etienne **Morel**, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées est admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge.

M. Fernand **Fonlladosa**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées est admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge. (Décret du 13 avril 1962. J.O. du 20 avril 1962).



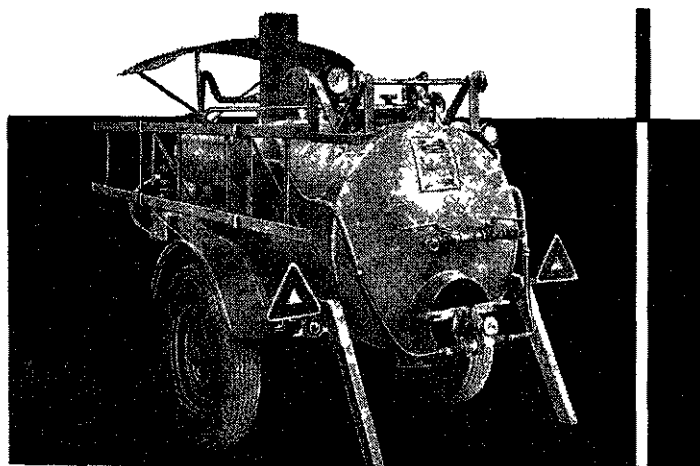
# SIGNAUX LA PORTIE

52, rue Etienne-Richerand - LYON

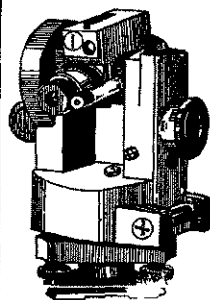
Entreprise agréée N° 9

CARACTÈRES et SYMBOLES EN RELIEF

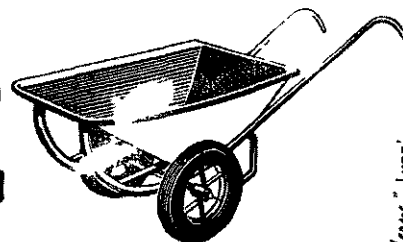
"BEAUJOLIGHT"



RÉPANDEUSES D'EMULSION A FROID  
RÉPANDEUSES MIXTES PAVAL 52  
"TOUS LIANTS" Goudron et émulsion  
Toutes capacités de 250 à 7000 litres



THEODOLITE DE  
CHANTIER  
Tous instruments  
d'arpentage - Tables  
à dessin.



BROUETTES METALLIQUES  
PAVAL A 2 ROUES  
à pneus increvables ou gonfla-  
bles, à roulements à rouleaux  
capacité: 110-150-200-250 litres

Publicité "La Vente Moderne" Lyon



Demandez notre ca-  
talogue dont l'édition  
1962 vient de pa-  
raître. Envoi sur  
demande à toutes  
administrations et  
entreprises

**Plus de 30 années de spécialisation**



## VALLETTE & PAVON S.A

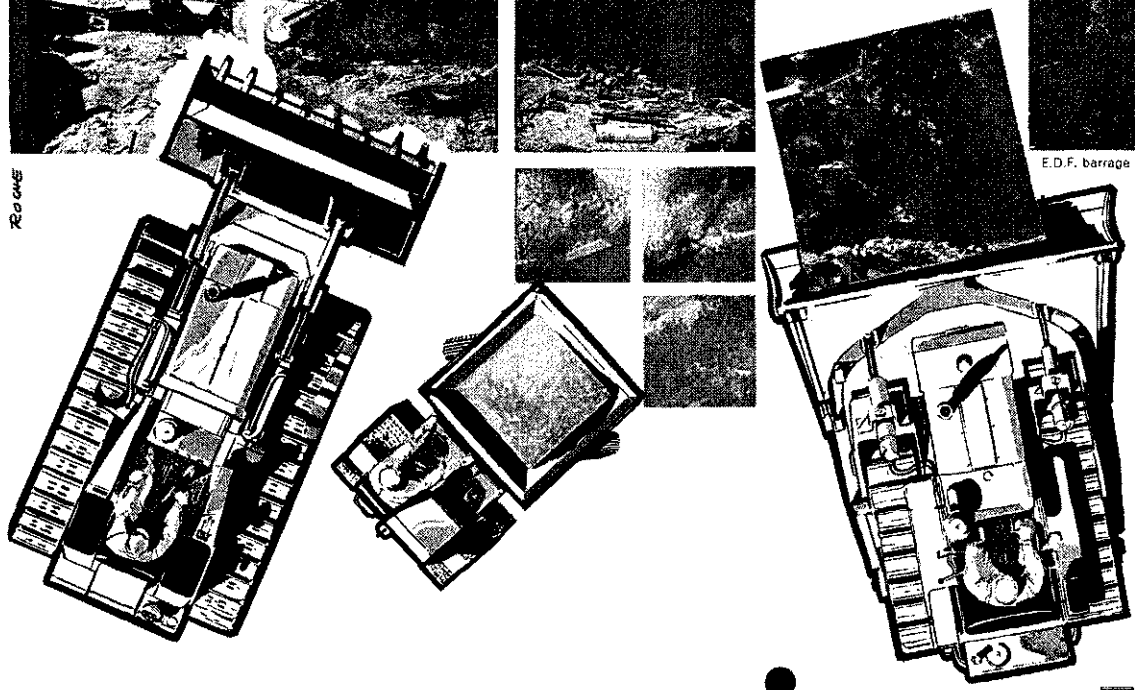
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.112.000 F.  
30 à 38 rue Descartes VILLEURBANNE (Rhône) tél 84-64-97

EXPOMAT du 17 au 27 Mai 1962 - S. 49



Revue

E.D.F. barrage de Rosetend (Savoie);  
cliché Léon COIRIER



...chacun apporte sa pierre à l'édifice !



la polyvalence, la robustesse de nos matériels de travaux publics, les conditions avantageuses offertes à notre clientèle, assurent aux entreprises avisées une plus grande rentabilité quels que soient les chantiers. Pour une meilleure information consultez notre département travaux publics, il est à votre entière disposition.

SIMCA DIVISION SOMECA  
DÉPARTEMENT TRAVAUX PUBLICS - 116, RUE DE VERDUN, PUTEAUX (SEINE) - LON 26-70

